

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1582

19 juin 2014

SOMMAIRE

Cabot Luxembourg TC S.à r.l.	75925	Global Real Estate Investment Holdings	75892
Cleanup Holding S.C.Sp.	75935	Globfin S.A.	75898
Excellence Technologies Distribution Glo- bal Africa SA	75893	Goldman Sachs Specialized Investments	75895
FABS Luxembourg I SA	75891	Goldman Sachs Structured Investments	75895
Falcon (BC) Luxco S.C.A.	75890	SICAV	75895
Faldo Holding S.A.	75890	Greencap Trading International S.A.	75896
FFP S.A.	75893	Green-Man S.à r.l.	75898
Fidupar S.A.	75893	Green Point Holdings GP S.A.	75894
FIIF International S.A.	75891	GRI TIII	75898
Financière Daunou 11 S.A.	75890	Groupe Rouquette - GRLux S.à r.l.	75897
Five Arrows Secondary Opportunities III		GS Investmentfund-FIS	75896
Soparfi SCA	75890	Haubans et Palans Participations S.A.	75893
Flawless Capital International S.A.	75891	Haubans et Palans Participations S.A.	75936
Forlux S.A., société de gestion de patrimoi- ne familial	75895	Heerema Transport Finance (Luxem- bourg) II S.A.	75897
France Investment S.A.	75891	Heerema Transport Finance (Luxem- bourg) S.à r.l.	75897
France Investment S.A.	75892	H&F Nugent Lux Holdco S.à r.l.	75912
France Investment S.A.	75892	Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l.	75912
Galileo Food S.A.	75896	Horizon Santé, S.à r.l.	75898
Galileo Invest	75895	Horizon Special Santé, S.à r.l.	75898
Gazstream S.A.	75894	Hotellus Luxembourg Sàrl	75936
GCF Luxembourg Sàrl	75896	Interfinance Investment Corporation S.A.- SPF	75892
GGP Greenfield S.A.	75897	KR Investments S.A.	75899
GKfin S.A.	75890		
Gland Maya S.à r.l.	75897		
GlobalBuild International S.A.	75894		
Global Investment Opportunities Partners			
.....	75894		

Falcon (BC) Luxco S.C.A., Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1748 Findel, 4, rue Lou Hemmer.

R.C.S. Luxembourg B 177.856.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055285/10.

(140063517) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Financière Daunou 11 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 43-45, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 124.312.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055286/10.

(140063606) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Five Arrows Secondary Opportunities III Soparfi SCA, Société en Commandite par Actions.

Siège social: L-1136 Luxembourg, 1, place d'Armes.

R.C.S. Luxembourg B 174.439.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055288/10.

(140063367) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Faldo Holding S.A., Société Anonyme Soparfi.

R.C.S. Luxembourg B 137.415.

La Convention de Domiciliation concernant la société FALDO HOLDING S.A. (en liquidation) Société Anonyme ayant son siège social 20, rue de la Poste, L - 2346 Luxembourg R.C.S. Luxembourg: B 137.415 a été dénoncée ce jour par la société Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Citco C&T (Luxembourg) S.A.

Société Anonyme

Signature

Référence de publication: 2014055294/13.

(140063799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

GKfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2266 Luxembourg, 30, rue d'Oradour.

R.C.S. Luxembourg B 52.822.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Référence de publication: 2014055324/11.

(140063263) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

FABS Luxembourg I SA, Société Anonyme.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 77.658.

Les décisions suivantes ont été prises par l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la Société qui s'est tenue en date du 2 avril 2014:

- acceptation de la démission de Madame Florence Rao et de Monsieur Jorge Pérez Lozano en tant qu'administrateurs de la Société avec effet immédiat;

- nomination, en remplacement des administrateurs démissionnaires, en tant que nouveaux administrateurs de la Société avec effet immédiat, de Monsieur Shehzaad Atchia, né le 22 mai 1982 à Curepipe (Île Maurice) et ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg et de Monsieur Erik van Os, né le 20 février 1973 à Maastricht (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 46A, avenue J.F. Kennedy, L-1855 Luxembourg. Leurs mandats prendront fin à l'issue de l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en 2020;

- confirmation que le conseil d'administration de la Société est dorénavant composé des administrateurs suivants:

* Monsieur Shehzaad Atchia;

* Monsieur Erik van Os;

* Monsieur Patrick van Denzen.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Pour la Société

Patrick van Denzen

Administrateur

Référence de publication: 2014055293/25.

(140063835) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

France Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 108.500.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur de catégorie B auprès de la société FRANCE INVESTMENT S.A., inscrite sous le numéro B 108.500, avec effet au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Antoine Meynial.

Référence de publication: 2014055290/10.

(140063414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

FIF International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1840 Luxembourg, 11A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 64.653.

Les comptes annuels au 30 juin 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055303/9.

(140063248) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Flawless Capital International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 12D, Impasse Drosbach.

R.C.S. Luxembourg B 125.013.

Le Bilan au 31 DECEMBRE 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Référence de publication: 2014055304/10.

(140063531) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

France Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 108.500.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur de catégorie A auprès de la société FRANCE INVESTMENT S.A., inscrite sous le numéro B 108.500, avec effet au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Michaël Dandois.

Référence de publication: 2014055291/10.

(140063414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

France Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 108.500.

Par la présente, je vous présente ma démission de mes fonctions d'administrateur de catégorie B auprès de la société FRANCE INVESTMENT S.A., inscrite sous le numéro B 108.500, avec effet au 31 mars 2014.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Stéphane Warnier.

Référence de publication: 2014055292/10.

(140063414) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Global Real Estate Investment Holdings, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.818.

La Société anonyme a été constituée le 6 Février 2013.

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère

PADDOCK FUND ADMINISTRATION S.A.

Référence de publication: 2014055313/12.

(140063586) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Interfinance Investment Corporation S.A.-SPF, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1371 Luxembourg, 7, Val Sainte Croix.
R.C.S. Luxembourg B 26.293.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale annuelle tenue le 03 juillet 2013 à 10 heures

L'Assemblée décide de renouveler le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes.

Sont renommés Administrateurs:

- M. Demetre Contominas, avec adresse à 7, Meleagrou, GR - 10674 Athenes;
- M. Federigo Cannizzaro di Belmontino, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg;
- M. Alexis Kamarowsky, avec adresse professionnelle au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Est renommé Commissaire aux comptes:

- Luxembourg International Consulting S.A. avec adresse au 7, Val Sainte-Croix, à L-1371 Luxembourg.

Le mandat des Administrateurs et du Commissaire aux comptes prendra fin à l'issue de l'Assemblée Générale Annuelle qui se tiendra en 2019.

Luxembourg, le 03 Juillet 2013.

Pour extrait conforme

Signatures

L'agent domiciliaire

Référence de publication: 2014055374/22.

(140063710) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

FFP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 70, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 180.142.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2014.
Référence de publication: 2014055297/10.
(140063344) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

ETDGA SA, Excellence Technologies Distribution Global Africa SA, Société Anonyme.

Siège social: L-8041 Strassen, 65, rue des Romains.
R.C.S. Luxembourg B 168.835.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires tenue au siège social en date du 31 décembre 2012 à 11 heures

Résolution unique

L'Assemblée prend acte de la démission de Monsieur Jérémy STEFFEN, de son mandat d'Administrateur.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

EXCELLENCE TECHNOLOGIES DISTRIBUTION GLOBAL AFRICA SA en abrégé ETDGA SA

Référence de publication: 2014055282/13.
(140063573) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Fidupar S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1746 Luxembourg, 1, rue Joseph Hackin.
R.C.S. Luxembourg B 74.296.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue le 16 avril 2014 à 10:00 heures à Luxembourg

Les mandats des administrateurs venant à échéance lors de la présente assemblée, l'assemblée générale décide de renouveler les mandats d'administrateurs de Messieurs:

- Carlo Thill, 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg
- Hubert Musseau, 50 Avenue J.F Kennedy L-2951 Luxembourg
- Yvan Juchem, 50 Avenue J.F. Kennedy L-2951 Luxembourg
- Frédéric Perard, 33 rue de Gasperich L-2085 Howald
- Noël Didier, 1 rue Joseph Hackin L-1746 Luxembourg

Les mandats des administrateurs prendront fin à l'assemblée générale ordinaire qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour copie conforme
Nicolas MONTAGNE / Noël DIDIER
Directeur / Administrateur Directeur général

Référence de publication: 2014055301/20.
(140063276) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Haubans et Palans Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.
R.C.S. Luxembourg B 135.001.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2012 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014055337/11.
(140063812) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

GlobalBuild International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25C, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 174.752.

—
EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement des actionnaires de la société, tenue à la date du 9 décembre 2013, que

L'assemblée a pris note de la démission du commissaire aux comptes International Stratégie Advisory S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B138010).

L'assemblée a décidé de nommer en tant que nouveau Commissaire aux Comptes la société KSANTEX S.à.r.l. (immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B152619), avec siège social établi au 25C, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg. Son mandat prendra fin lors de l'assemblée générale annuelle de l'an 2019.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 9 décembre 2013.

Pour extrait conforme

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2014055314/20.

(140063914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Gazstream S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.
R.C.S. Luxembourg B 109.103.

Le bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014055310/10.

(140063875) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Global Investment Opportunities Partners, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-4940 Bascharage, 111-115, avenue de Luxembourg.
R.C.S. Luxembourg B 138.365.

—
Extrait des résolutions du Conseil de Gérance prise par voie circulaire

Par décision du Conseil d'administration prise par voie circulaire, le siège social a été transféré du 9, rue Basse, L-4963 Clémency au 111-115, Avenue de Luxembourg, L-4940 Bascharage avec effet au 15 avril 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme,

Clémency, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055312/14.

(140063764) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Green Point Holdings GP S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 156.646.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055317/10.

(140064085) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Forlux S.A., société de gestion de patrimoine familial, Société Anonyme - Société de Gestion de Patrimoine Familial.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 15.886.

—
CLÔTURE DE LIQUIDATION

Il résulte des délibérations d'une assemblée générale ordinaire tenue extraordinairement en date du 31 mars 2014 que la clôture de la liquidation a été prononcée, que la cessation définitive de la société a été constatée et que le dépôt des livres sociaux pendant une durée de cinq ans à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, a été ordonné.

Luxembourg, le 17 avril 2014.

Pour avis sincère et conforme

Pour FORLUX S.A., société de gestion de patrimoine familial (en liquidation)

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014055305/17.

(140063519) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Galileo Invest, Société Anonyme.

Siège social: L-4210 Esch-sur-Alzette, 69, rue de la Libération.

R.C.S. Luxembourg B 180.487.

—
Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Fiduciaire WBM

Experts comptables et fiscaux

Signature

Référence de publication: 2014055309/13.

(140063855) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Goldman Sachs Specialized Investments, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 129.688.

—
Le bilan de la Société au 30 Novembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Goldman Sachs Specialized Investments

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014055315/12.

(140063355) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Goldman Sachs Structured Investments SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 2-4, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 124.187.

—
Le bilan de la Société au 30 Novembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

Pour Goldman Sachs Structured Investments SICAV

The Bank of New York Mellon (Luxembourg) S.A.

Référence de publication: 2014055316/12.

(140063356) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Greencap Trading International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

R.C.S. Luxembourg B 154.007.

Le conseil d'Administration communique le changement de la dénomination sociale du commissaire aux comptes en Family Partners sàrl, RCS Luxembourg no. B116096, avec siège social établi à L-1450 Luxembourg, 36, Côte d'Eich.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 décembre 2013.

Pour avis conforme

Le Conseil d'Administration

Référence de publication: 2014055318/13.

(140063188) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Galileo Food S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 12, route d'Echternach.

R.C.S. Luxembourg B 53.212.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055319/9.

(140063826) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

GCF Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 186.134.

Il résulte du Contrat de cession de parts conclu en date du 11 avril 2014 que l'intégralité des parts sociales de la Société a été transférée de la société International Pyramide Holdings (Luxembourg) S.A., en sa qualité de cédant, à GCF LP en sa qualité de cessionnaire.

Il résulte du contrat susmentionné, que l'associé unique de la Société est GCF LP, une exempted limited liability partnership, ayant son siège social à TMF (Cayman) Ltd, 2nd Floor, The Grand Pavilion Commercial Centre, PO. Box 10338, Grand Cayman KY1-1003 Cayman Islands.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 avril 2014.

Pour la Société

Tony Whiteman

Gérant

Référence de publication: 2014055320/18.

(140063726) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

GS Investmentfund-FIS, Société Anonyme sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 133.344.

Die Bilanz zum 30. September 2013 und die Gewinn- und Verlustrechnung für das am 30. September 2013 abgelaufene Geschäftsjahr wurden beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, den 13. März 2014.

Für die GS Investmentfund – FIS

Die Zentralverwaltungsstelle:

Hauck & Aufhäuser Investment Gesellschaft S.A.

Référence de publication: 2014055330/14.

(140063693) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

GGP Greenfield S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.
R.C.S. Luxembourg B 148.720.

Les comptes consolidés au 31 août 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055322/10.

(140064086) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Gland Maya S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 29, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 111.273.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014055325/10.

(140063859) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Groupe Rouquette - GRLux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1226 Luxembourg, 20, rue Jean-Pierre Beicht.
R.C.S. Luxembourg B 72.825.

Résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue en date du 8 avril 2014:

1. L'Assemblée accepte la démission du gérant, Monsieur Thibaud MARCHAIS, Employé privé, domicilié professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.
2. L'Assemblée décide de nommer aux fonctions de gérant pour une durée indéterminée, Mademoiselle Solène ROUQUETTE, Gérante, domiciliée professionnellement 20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

AKELYS EUROPEAN SCORE
20, rue Jean-Pierre Beicht L-1226 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2014055329/16.

(140063474) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Heerema Transport Finance (Luxembourg) II S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 125.520.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055346/9.

(140064033) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Heerema Transport Finance (Luxembourg) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1661 Luxembourg, 31-33, Grand-rue.
R.C.S. Luxembourg B 102.428.

Les comptes annuels au 31.12.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014055347/9.

(140064034) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Globfin S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.
R.C.S. Luxembourg B 97.448.

Le bilan de la société au 31.12.2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.
Pour la société
Un mandataire

Référence de publication: 2014055326/12.

(140063427) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Green-Man S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1521 Luxembourg, 139, rue Adolphe Fischer.
R.C.S. Luxembourg B 157.448.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg.

Référence de publication: 2014055327/10.

(140063392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

GRI TIII, Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25A, boulevard Royal.
R.C.S. Luxembourg B 175.834.

La Société anonyme a été constituée le 25 Février 2013

Les comptes annuels au 31 Décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Certifié conforme et sincère
PADDOCK FUND ADMINISTRATION S.A.

Référence de publication: 2014055328/12.

(140063651) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Horizon Santé, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 2.439.334,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 164.492.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055332/10.

(140064089) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Horizon Special Santé, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 124.007,00.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stumper.
R.C.S. Luxembourg B 165.577.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 17 avril 2014.

Référence de publication: 2014055333/10.

(140064095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

KR Investments S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2330 Luxembourg, 124, boulevard de la Pétrusse.
R.C.S. Luxembourg B 186.161.

—
STATUTES

This twenty-seventh day of March two thousand fourteen before me, Francis Kessler, notary residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg,

appeared:

Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at my office, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, acting in her capacity as representative duly authorised in writing of:

Trustmoore Luxembourg S.A., a public company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 156963 (the "Incorporator").

The person appearing is personally known to me, notary, and the power of attorney to the person appearing is initialled ne varietur by the person appearing and by me, notary, and is annexed hereto.

The person appearing declared and requested me, notary, to record the following:

The Incorporator hereby incorporates a public company governed by the following articles of association:

ARTICLES OF ASSOCIATION

Part 1. Interpretation.

Art. 1. Defined terms and interpretation.

1.1 In these articles, unless the context otherwise requires:

"board of directors" means the board of directors of the company or, where the context so requires, if the company has one director only, the sole director;

"Commercial Companies Act 1915" means the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, as amended from time to time;

"debenture holder" means a holder of one or more debentures (bonds) issued by the company;

"director" means a director of the company;

"distribution" means a transfer of money or other property by the company to a shareholder in relation to the shares held by such shareholder, whether as a share of profits, return of capital or other equity contribution or otherwise, but excluding for the avoidance of doubt repayment of loans and other advances and payment of interest thereon;

"equity available for distribution" means, at any given time, the aggregate of the current year profit or loss, accumulated, realised profits and any distributable reserves, less accumulated, realised losses and the amount to be transferred to the statutory reserve subject to and in accordance with Article 15.2, but not exceeding the amount of the net assets as determined by reference to the last annual accounts;

"final dividend" means a dividend determined by reference to profit set forth in the company's annual accounts as approved by the general meeting;

"group company" in relation to a legal entity, includes any (direct or indirect) parent company of such entity, with or without legal personality, and any (direct or indirect) subsidiary of any such parent company, with or without legal personality, and unless the context otherwise requires it means a group company of the company itself;

"ordinary resolution" means a resolution of the shareholders that is passed by a simple majority of votes cast at a general meeting, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting;

"quasi-premium" means equity contributed without allotment of securities in consideration thereof (within the meaning of the Grand Ducal Regulation defining the contents and presentation of a standard chart of accounts of 10 June 2009);

"share" means a share in the share capital of the company;

"shareholder" means a holder of one or more shares;

"shareholders agreement" means any and all written agreements designated as such among all the shareholders of the company, or among all the shareholders and the company itself and/or one or more persons who are not shareholders, as amended and restated from time to time;

"special resolution" means any resolution of the shareholders other than an ordinary resolution and unless otherwise specified it is a resolution passed by two-thirds of the votes cast at a general meeting; and

"statutory reserve" means the reserve to be maintained subject to and in accordance with article 72 of the Commercial Companies Act 1915.

1.2 Where the context so admits or requires, defined terms denoting the singular include the plural and vice versa and words denoting the masculine, feminine or neuter gender include all genders.

1.3 Unless the context otherwise requires, words and expressions contained in these articles bear the same meaning as in the Commercial Companies Act 1915 as at the date of the coming into effect of the relevant provisions of the articles.

1.4 The articles may incorporate any document by reference regardless of its source and either as it exists on any given date or as amended and restated from time to time, including a shareholders agreement, but documents do not become articles of association in and of themselves because they are incorporated by reference.

1.5 The invalidity or unenforceability of any provision of these articles shall not affect the validity or enforceability of the remaining provisions of the articles.

Part 2. General characteristics, Share capital and shares

Art. 2. Legal form, name, objects, registered office.

2.1 The company is a public company under the Commercial Companies Act 1915 and is incorporated for an indefinite term.

2.2 The name of the company is:

KR Investments S.A.

2.3 The objects of the company are to acquire participations in companies and undertakings of whatever form, in Luxembourg and abroad, and to manage the same as well as to do all that is connected therewith or may be conducive thereto, all to be interpreted in the broadest sense.

The objects of the company include participating in the creation, development, management and control of any company or undertaking.

The objects of the company include acquiring, by subscription, purchase, exchange or in any other manner, any stock, shares and other equity securities, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and, more generally, any claims against and securities and financial instruments issued by any public or private body.

In furtherance of its objects, the company may borrow in any form and finance its subsidiaries and other group companies as well as third parties and it may give guarantees and provide security for its own obligations as well as those of group companies and third parties, including by pledging or otherwise encumbering its assets.

2.4 The registered office of the company is situated in the City of Luxembourg.

Art. 3. Share capital.

3.1 The share capital of the company is thirty-one thousand euros (EUR 31,000.00), divided into thirty-one thousand (31,000) fully paid shares in registered form with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each.

3.2 The company must issue each shareholder, on demand and free of charge, with one or more certificates in respect of the shares which that shareholder holds, it being understood that shares in registered form cannot be converted into bearer shares.

3.3 Shares are liable to be repurchased at the option of the company and the company may acquire its own shares and hold them in treasury. Shares may only be repurchased or acquired pursuant to a unanimous shareholders' resolution at the recommendation of the board of directors and subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915. Where shares are to be repurchased or acquired for value, the board of directors shall draw up interim accounts and Article 16.2 shall apply mutatis mutandis.

3.4 Repurchased shares are immediately treated as though they are cancelled and until the actual cancellation of such shares, all rights attached thereto, including without limitation voting rights and rights to receive distributions of whatever nature, shall be suspended. The rights attached to shares held in treasury and shares held by subsidiaries of the company shall likewise be suspended.

3.5 No new shares shall be issued unless the shares have first been offered to the holders of existing shares, and those holders have a pre-emption right to subscribe for the offered shares in proportion to their shareholdings, subject to and in accordance with article 32-3 of the Commercial Companies Act 1915.

Art. 4. Authorised capital.

4.1 For a period of five years from incorporation of the company, the board of directors is unconditionally and generally authorised (a) to increase the share capital one or more times up to a maximum amount of three hundred thousand euros (EUR 300,000.00) by issuing shares and/or granting rights to subscribe for or to convert any securities into shares in the company and (b) to disapply or limit statutory pre-emption rights in connection with the foregoing.

4.2 Subject to and in accordance with article 32-4 of the Commercial Companies Act 1915, the board of directors may still issue shares after the authorisation of Article 4.1 has expired if the shares are issued in exercise of a subscription or conversion right granted before the authorisation expired.

4.3 The rights attaching to new shares issued pursuant to this Article 4 do not differ from the rights attaching to other shares in the company.

Art. 5. Share register and transfer and transmission of shares.

5.1 The company shall maintain a register within the meaning of article 39 of the Commercial Companies Act 1915.

5.2 An entry in the share register in respect of a transfer of shares shall be signed *ne varietur* by both the transferor and the transferee, save where otherwise provided by law.

5.3 Shares can be fractioned by their holders upon transfer; provided that fractions of shares aggregating one share confer the same rights as a full share. A holder of a fraction of a share is entitled to receive a dividend in respect of such fraction and each holder of fractions of shares must be allowed to take part in the deliberations at a general meeting, the votes being fractioned in the same manner.

5.4 If shares are transmitted by operation of law, including by reason of death or merger or division of a shareholder, the rights attached to such shares shall be suspended until the transmission has been notified in writing to the company.

Part 3. Management and decision - Making process.

Art. 6. Directors.

6.1 The management of the company is the responsibility of three or more directors who shall together constitute a board of directors, which board may exercise all powers not reserved by law to the general meeting or any other body of the company.

6.2 Directors are appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years. Directors may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as directors. The general meeting shall fix the directors' remuneration, if any.

6.3 If a seat is vacant on the board of directors and less than three directors remain or the total number of directors for the time being is less than the quorum required, the remaining director or directors, other than directors appointed pursuant to this Article 6.3, may fill the vacancy and appoint a further director on a provisional basis, to hold office until the next general meeting.

Art. 7. Decision - making by directors.

7.1 Any director can call a meeting of the board of directors by giving notice of the meeting to the other directors.

7.2 Notice of a meeting must indicate:

(a) its proposed date and time;

(b) where it is to take place; and

(c) if it is anticipated that directors participating in the meeting will not be in the same place, how it is proposed that they should communicate with each other during the meeting.

7.3 Notice of a meeting must be given to each director but need not be in writing. Notice of a meeting need not be given to directors who waive their entitlement to notice of that meeting, by giving notice to that effect to the company either before or after the date on which the meeting is held. Where such notice is given after the meeting has been held that does not affect the validity of the meeting, or of any business conducted at it.

7.4 The quorum for meetings of the board of directors may be fixed from time to time by a decision of the board but it must never be less than two directors and unless otherwise fixed it is two directors.

7.5 Directors participate in a meeting of the board of directors, or part of a meeting of the board of directors, when the meeting has been called and takes place in accordance with these articles and they can each communicate to the other directors any information or opinions they have on any particular item of the business of the meeting. In determining whether directors are participating in a meeting, it is irrelevant where any director is or how they communicate with each other; provided, however, that the means of communication used permits all participants to communicate adequately and simultaneously.

7.6 Every decision put to the vote of the board of directors shall be decided by a majority of votes cast on the decision. No one shall be entitled to a casting vote.

7.7 Decisions of the board of directors may at all times be taken without holding a meeting. A board decision is taken in accordance with this Article 7.7 when all directors indicate to each other by any means that they share a common view on a matter. Such a decision may take the form of a written resolution, copies of which have been signed by each director or to which each director has otherwise indicated agreement in writing.

7.8 The board of directors may adopt rules of procedure (consistent with the Commercial Companies Act 1915 and these articles) and may make any rule which it thinks fit about how such rules of procedure are to be recorded and communicated to directors.

7.9 If the company has one shareholder only, such sole shareholder need not appoint more than one director, subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915. If as a result the company has only one director, such director may take decisions without regard to any of the rules relating to board decision-making.

Art. 8. Conflict of interest.

8.1 A director must, in accordance with article 57 of the Commercial Companies Act 1915 and this Article 8, disclose the nature and extent of any interest that the director has in a transaction or a proposed transaction with the company.

8.2 The director must make the disclosure to the other directors as well as to the company's shareholders and request to have it entered in the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the next ensuing general meeting.

8.3 A director shall not be deemed to have a conflict of interest within the meaning of article 57 of the Commercial Companies Act 1915 by reason only of also being a director, manager or officer, or a person acting in a similar capacity, of a group company that is a party to a transaction with the company.

8.4 No conflict of interest relieves the relevant director from his duty or exonerates him from his responsibility and no such conflict invalidates anything which the director has done before the conflict arose, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

Art. 9. Directors' liability and indemnity.

9.1 Subject to and in accordance with article 59 of the Commercial Companies Act 1915, every director is, with the other directors, liable for the decisions taken by the board of directors, , unless he requested that his dissent be recorded in the minutes of the meetings of the board of directors and the minutes of the next ensuing general meeting, save where otherwise provided by law.

9.2 To the extent permitted by law and subject to Article 9.1, no director shall be liable for the acts, neglects or defaults of any other director or for any loss, damage or expense happening to the company in the execution of the duties of his office, unless the same shall happen by or through his failure to act honestly and in good faith with a view to the best interests of the company and in connection therewith to exercise the care, diligence and skill that a reasonably prudent person would exercise in comparable circumstances.

9.3 Any director or former director of the company or a group company may be indemnified out of the company's assets against:

(a) any liability incurred by that person in connection with any negligence, default, breach of duty or breach of trust in relation to the company or a group company; and

(b) any other liability incurred by that person as an officer of the company or a group company.

9.4 The board of directors may decide to purchase and maintain insurance, at the expense of the company, for the benefit of any director or former director of the company or a group company in respect of any loss or liability which has been or may be incurred by that person in connection with his duties or powers in relation to the company or any group company.

9.5 This Article 9 does not authorise any indemnity or insurance which would be prohibited or rendered void by any provision of the Commercial Companies Act 1915 or by any other provision of law.

Part 4. Power to bind and reserve power

Art. 10. Representation.

10.1 The board of directors (or, for the avoidance of doubt, the sole director if the company has only one director subject to and in accordance with article 51 of the Commercial Companies Act 1915) represents and binds the company towards third parties and at law.

10.2 In addition, two directors acting jointly can also represent and bind the company.

Art. 11. Shareholders' reserve power.

11.1 The shareholders may, by ordinary resolution or shareholders agreement, direct the board of directors to take or refrain from taking specified action.

11.2 No such resolution or agreement relieves the directors from their duty or exonerates them from their responsibility and no such resolution or agreement invalidates anything which the directors have done before the passing of the resolution or the coming into effect of the agreement, nor does it affect the power to represent and bind the company subject to and in accordance with Article 10.

Art. 12. Board may delegate.

12.1 The board of directors may delegate the day-to-day management and any of the other powers which are conferred on it, including the power to represent and bind the company within the limits of the day-to-day management, to such person or persons, to such an extent, in relation to such matters or territories and on such terms and conditions, as it thinks fit.

12.2 If the board so specifies, any such delegation may authorise further delegation of the board's powers by any person to whom they are delegated.

12.3 The board may revoke any delegation in whole or part, or alter its terms and conditions. Any such delegation shall be governed by the general rules on powers of attorney.

Part 5. Decision - Making by shareholders.

Art. 13. General meetings.

13.1 General meetings shall be held at the registered office or at any other place within the municipality of the registered office as specified in the notice. The annual general meeting shall be held on the second Monday of May of each year at 10:00 a.m. If that day is not a business day in Luxembourg, the meeting shall be held on the following business day.

13.2 The board of directors may call extraordinary general meetings and must convene annual general meetings. Each shareholder shall also have the right to convene an extraordinary general meeting and to submit one or more proposals for a resolution to such meeting. For this purpose, such shareholder shall have the right to request the board of directors to provide him with a current copy of the company's share register.

13.3 Except where the law otherwise provides, a general meeting must be called by notice of at least seven (7) days (that is, excluding the day of the meeting and the day on which the notice is given). A general meeting may be called by shorter notice than that otherwise required if shorter notice is agreed by the shareholders.

13.4 Notice of a general meeting must be sent to:

- (a) every shareholder and every director;
- (b) every debenture holder as well as every pledgee and usufructuary to whom voting rights attaching to one or more shares are assigned; and
- (c) every internal auditor, every (qualified) statutory auditor or the (qualified) audit firm, as applicable.

13.5 Notice of a general meeting must state:

- (a) the date, time and place of the meeting;
- (b) if it is anticipated that shareholders will be participating by conference call, the dial-in number and if need be the passcode to gain access; and
- (c) the agenda of the meeting and specifically the text of the resolutions to be voted on.

13.6 Except where these articles otherwise provide, a quorum of shareholders is present at a general meeting, irrespective of the number of persons physically present at the meeting, if at least one person entitled to vote at the meeting is present or represented. The own shares of the company and shares the rights attached to which are suspended, shall be excluded from the calculation of any quorum, votes cast and the share capital of the company (for the purpose of establishing the attendance rate).

13.7 Shareholders may participate in a general meeting by electronic means, notably by conference call (real-time two-way communication enabling shareholders to address the general meeting from a remote location). Shareholders so participating shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate. If one or more shareholders participate by electronic means, voting shall be by roll call. If all shareholders participate by electronic means, the meeting shall be deemed to have taken place at the registered office.

13.8 Except where the law or these articles otherwise provide, every resolution put to a vote shall be decided by a majority of votes cast on the resolution. In case of an equality of votes, the chair of the meeting shall not be entitled to a casting vote.

13.9 No objection can be raised to the qualification of any person voting at a general meeting except at the meeting at which the vote objected to is tendered and every vote not disallowed at such meeting is valid. Any such objection must be referred to the chair of the meeting, whose decision is final.

13.10 A shareholder may vote by postal correspondence by means of a voting form and a shareholder so voting shall be deemed present for the calculation of quorum, votes cast and attendance rate.

13.11 Debenture holders shall have the right to attend general meetings, either in person or by proxy, and to speak at such meetings and to cast an advisory vote.

Art. 14. Resolutions at general meetings.

14.1 Any resolution to be proposed at a general meeting and appearing in the notice of such meeting may be amended by special resolution at such meeting.

14.2 An ordinary resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution if:

- (a) notice of the proposed amendment is given to the company in writing by a person entitled to vote at the general meeting at which it is to be proposed not less than forty-eight hours before the meeting is to take place (or such later time as the chair of the meeting may permit); and
- (b) the proposed amendment does not, in the reasonable opinion of the chair of the meeting, materially alter the scope of the resolution.

14.3 A special resolution to be proposed at a general meeting may be amended by ordinary resolution, if:

- (a) the chair of the meeting proposes the amendment at the general meeting at which the resolution is to be proposed; and
- (b) the amendment does not go beyond what is necessary to correct a grammatical or other non-substantive error in the resolution.

14.4 If the chair of the meeting, acting in good faith, wrongly decides that an amendment to a resolution is out of order, the chair's error does not invalidate the vote on that resolution.

Part 6. Accounting and finance

Art. 15. Accounting.

15.1 The financial year of the company coincides with the calendar year.

15.2 Each financial year, the company must transfer an amount equal to five percent (5%) of its net profit to the statutory reserve until the reserve reaches ten percent (10%) of the share capital.

Art. 16. Dividends and other distributions.

16.1 Subject to Article 15.2, the annual net profit is at the disposal of the general meeting but a final dividend must not be declared unless the board of directors has made a recommendation as to its amount. Such a dividend must not exceed the amount recommended.

16.2 Subject to and in accordance with the Commercial Companies Act 1915, by reference to interim accounts prepared for the purpose, the board of directors may decide to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend out of equity available for distribution; provided the decision is taken within two months after the date of the interim accounts.

16.3 Each share confers an equal right to share in the profits and the liquidation proceeds of the company. Unless the shareholders' resolution to declare a final dividend or decision of the board of directors to pay an interim dividend or to make a distribution other than a dividend specify a later date, it must be paid by reference to each shareholder's holding of shares on the date of the resolution or decision to declare or pay it.

16.4 In relation to any given distribution, the shareholders may disapply Article 16.3 by a unanimous resolution; provided, however, that no shareholder may be excluded or exonerated from sharing in the profits or losses of the company on a structural or permanent basis.

Art. 17. Internal auditors.

17.1 Insofar as required by law, the company shall have one or more internal auditors, appointed by the general meeting for a renewable term not exceeding six years, who may be suspended or removed from office at any time by the general meeting, with or without cause. Both natural persons and legal entities can be appointed as internal auditor.

17.2 The general meeting shall fix the internal auditors' remuneration, if any.

Part 7. Fundamental changes

Art. 18. Amendment of articles.

18.1 Except where the law provides for conditions or procedures that are more restrictive and subject to the other provisions of this Article 18, these articles may be amended by special resolution at a general meeting at which a quorum of shareholders representing half of the share capital is present or represented. If the meeting fails to reach quorum, an ensuing meeting may be convened, in the manner prescribed by law, and the amendment will then be resolved by special resolution, regardless of the percentage of the share capital represented at such meeting.

18.2 The articles may be amended to:

- (a) change the legal form of the company;
- (b) change the objects of the company;
- (c) reduce or increase the share capital and/or authorised capital, if an authorised capital is provided for;
- (d) provide for an authorised capital and/or create new classes of shares;
- (e) add, change or remove any rights, privileges, restrictions and conditions, including rights to accrued dividends, in respect of all or any of the shares, irrespective of class;
- (f) convert shares of any class into shares of other classes;
- (g) add, change or remove restrictions on the issue, transfer or ownership of shares; or
- (h) otherwise add, change or remove any provision of the articles.

18.3 No shareholder can be obligated to increase his equity interest in the company.

18.4 A change in nationality of the company requires the unanimous consent of the shareholders and the debenture holders. Any amendment of the company's objects or change in the legal form of the company must be approved by the debenture holders, subject to and in accordance with Commercial Companies Act 1915.

Art. 19. Termination of the company.

19.1 Except where the law provides for a resolution to dissolve the company that is passed by a smaller majority of shareholders, the company can be dissolved pursuant to a special resolution.

19.2 The company is not dissolved in any of the instances mentioned in article 1865 of the Civil Code and the company shall be continued in each such instance.

Finally, the person appearing, acting as stated above and, where applicable, exercising the powers reserved for and vested in the general meeting, declared:

1. Thirty-one thousand (31,000) shares with a nominal value of one euro (EUR 1.00) each, numbered 1 through 31000, are hereby issued at par and subscribed for by the Incorporator and have been paid up in cash, which payment the company hereby accepts.

Payment was permitted in any currency and an amount of thirty-one thousand (EUR 31,000.00) is at the company's disposal, evidence of which is given to the undersigned notary.

2. The first financial year of the company commences on the date hereof and ends on 31 December 2014.
3. The registered office of the company is located at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.
4. The following persons are the first directors of the company:
 - Johannes Andries van den Berg, born on 28 December 1979 in Pijnacker (Netherlands), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;
 - Corinne Shim Sophie Muller, born on 15 October 1976 in Seoul (South Korea), with professional address at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg; and
 - the Incorporator, Trustmoore Luxembourg S.A., of which the above-mentioned Johannes Andries van den Berg will be the permanent representative,
 all to hold office until the conclusion of the company's next annual general meeting.
5. Comissa S.à r.l., a limited liability company under the laws of Luxembourg, having its registered office at 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, registered in the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 184207, is the first internal auditor of the company, to hold office until the conclusion of the company's next annual general meeting

Affirmation

In accordance with article 26 of the Act concerning commercial companies of 10 August 1915, I, the undersigned notary, affirm that to the extent relevant the conditions of articles 26, paragraph (1), 26-1, paragraph (2), 26-3 and 26-5 of that law have been satisfied.

The costs, expenses, fees and charges of whatever kind, incurred by the company or charged to it by reason of this deed, amount to approximately one thousand four hundred euros (EUR 1,400.00).

I, the undersigned notary, having knowledge of the English language, declare that this deed is drawn up in English followed by a version in French at the request of the person appearing, who, acting as stated above, stipulated that in case of any discrepancy between the English version and the French version, the English version shall prevail.

In witness whereof, this deed was drawn up and passed in Esch-sur-Alzette, on the date first above stated.

After the deed was read to the person appearing, the person appearing declared to understand the scope and the consequences and subsequently signed the original together with me, notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars

a comparu

par-devant moi, Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg: Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, ayant son adresse professionnelle à mon étude, 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, agissant en sa qualité de fondée de pouvoir dûment autorisée par écrit de:

Trustmoore Luxembourg S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 156963 (le «Fondateur»).

La comparante est connue personnellement de moi, notaire, et la procuration donnée à la comparante est paraphée ne varietur par la comparante et par moi, notaire, et est annexée aux présentes.

La comparante a déclaré et m'a requis, notaire, d'acter ce qui suit:

Le Fondateur constitue par les présentes une société anonyme de droit luxembourgeois, régie par les statuts suivants:

STATUTS

Partie 1^{ère} . Interprétation

Art. 1^{er} . Définition des termes et interprétation.

1.1 Dans les présents statuts, sauf si le contexte l'exige autrement:

«action» signifie une action dans le capital social la société;

«actionnaire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs actions;

«administrateur» signifie un administrateur de la société;

«capitaux propres distribuables» signifie, à un moment donné, le montant total des bénéfices ou pertes de l'exercice en cours, des bénéfices reportés et des réserves distribuables, moins les pertes reportées et le montant à transférer à la réserve légale sous réserve de et conformément à l'Article 15.2, mais n'excédant pas le montant de l'actif net tel qu'il résulte des derniers comptes annuels;

«conseil d'administration» signifie le conseil d'administration de la société ou, lorsque le contexte le requiert, si la société n'a qu'un seul administrateur, l'administrateur unique;

«distribution» signifie tout transfert d'argent ou d'autres biens par la société à un actionnaire en fonction des actions qu'il détient, que ce soit sous forme de part des bénéfices ou de remboursement du capital ou des autres apports en capitaux propres ou sous une autre forme, mais pour éviter tout malentendu à l'exclusion de tout remboursement des emprunts ou des autres avances et le paiement d'intérêts y relatifs;

«dividende de fin d'exercice» signifie un dividende fixé sur la base des bénéfices tels que mentionnés dans les comptes annuels de la société approuvés par l'assemblée générale;

«Loi de 1915 sur les sociétés commerciales» signifie la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée;

«obligataire» signifie le détenteur d'une ou plusieurs obligations (débitures) émises par la société;

«pacte d'actionnaires» signifie toutes les conventions écrites désignées comme telles et conclues par tous les actionnaires de la société soit entre eux, soit avec la société elle-même et/ou des tiers, telles que modifiées et mises à jour;

«primes assimilées» signifie capitaux propres apportés mais non rémunérés par des titres (dans le sens du Règlement grand-ducal du 10 juin 2009 déterminant la teneur et la présentation d'un plan comptable normalisé);

«réserve légale» signifie la réserve à conserver sous réserve de et conformément à l'article 72 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales;

«résolution ordinaire» signifie une résolution des actionnaires adoptée par une majorité simple des votes exprimés à une assemblée générale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée;

«résolution spéciale» signifie toute résolution des actionnaires autre qu'une résolution ordinaire et sauf indication contraire elle est une résolution adoptée par une majorité de deux tiers des votes exprimés à une assemblée générale; et

«société du groupe» à propos d'une entité juridique, s'entend notamment de toute société mère (directe ou indirecte) de celle-ci, avec ou sans personnalité juridique, ainsi que de toute filiale (directe ou indirecte) d'une telle société mère, avec ou sans personnalité juridique, et sauf si le contexte l'exige autrement le terme signifie une société du groupe de la société elle-même.

1.2 Lorsque le contexte le permet ou l'exige, les termes définis indiquant le singulier comprend le pluriel et inversement et les mots indiquant le genre masculin, féminin ou neutre comprend tous les genres.

1.3 Sauf si le contexte l'exige autrement, les mots et expressions contenues dans les présents statuts ont la même signification que dans la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales à la date de la prise d'effet des dispositions pertinentes des statuts.

1.4 Peut être incorporé par renvoi dans les présents statuts tout document, y compris un pacte d'actionnaires, quelle que soit sa provenance, soit dans sa version à une date donnée, soit avec ses modifications successives et ses mises à jour. L'incorporation par renvoi d'un document dans les statuts ne lui confère pas valeur de statuts.

1.5 L'invalidité ou le caractère inapplicable d'une disposition des présents statuts n'aura pas d'effet sur la validité ou l'applicabilité des dispositions restantes.

Partie 2. Caractéristiques générales, Capital social et actions.

Art. 2. Forme juridique, dénomination, objet, siège.

2.1 La société est une société anonyme selon la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et est constituée pour une durée illimitée.

2.2 La dénomination de la société est: KR Investments S.A.

2.3 La société a pour objet la prise de participations dans toutes sociétés et entreprises sous quelque forme que ce soit, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et la gestion y relatifs ainsi que la réalisation de tout ce qui se rapporte à cet objet ou peut y être favorable, le tout au sens le plus large.

L'objet de la société comprend la participation à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise.

L'objet de la société comprend l'acquisition par souscription, achat, échange ou de toute autre manière tous actions, parts sociales, autres titres de participation, obligations, certificats de dépôt et autres titres de créance et plus généralement tous créances sur et valeurs mobilières et instruments financiers émis par tout organisme publique ou privé.

Dans la poursuite de son objet, la société peut emprunter sous quelque forme que ce soit et peut financer ses filiales et autres sociétés du groupe ainsi que des tiers et elle peut consentir des garanties et être caution pour ses propres obligations ainsi que celles de sociétés du groupe et de tiers, y compris en gageant ou en grevant d'une autre manière ses actifs.

2.4 Le siège social de la société est situé dans la Ville de Luxembourg.

Art. 3. Capital social.

3.1 Le capital social de la société s'élève à trente-et-un mille euros (31.000,00 EUR), divisé en trente-et-un mille (31.000) actions nominatives entièrement libérées d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune.

3.2 La société doit délivrer à chaque actionnaire, sur demande et sans frais, un ou plusieurs certificats concernant les actions que cet actionnaire détient, étant entendu que les actions nominatives ne peuvent pas être converties en actions au porteur.

3.3 Les actions sont susceptibles de rachat au gré de la société et la société peut acquérir ses actions propres et les conserver en portefeuille comme des actions auto-détenues. Les actions ne peuvent être rachetées ou acquises que par une résolution unanime des actionnaires sur recommandation du conseil d'administration et sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Lorsque les actions seront rachetées ou acquises à titre onéreux, le conseil d'administration doit établir un état comptable et l'Article 16.2 est applicable par analogie.

3.4 Les actions rachetées sont immédiatement traitées comme si elles étaient annulées et jusqu'à l'annulation effective de ces actions, les droits attachés à celles-ci, y compris sans limitation le droit de vote et le droit de recevoir des distributions de quelque nature qu'elles soient, seront suspendus. Par ailleurs, tous les droits attachés aux actions auto-détenues et actions détenues par des filiales de la société seront également suspendus.

3.5 Lors de toute émission de nouvelles actions, les détenteurs d'actions existantes ont, proportionnellement au nombre d'actions qu'ils détiennent, un droit de préférence à la souscription des nouvelles actions, sous réserve de et conformément à l'article 32-3 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 4. Capital autorisé.

4.1 Pour une période de cinq ans à compter de la constitution de la société, le conseil d'administration est autorisé, de manière générale et inconditionnelle, à (a) augmenter le capital social en une ou plusieurs fois à concurrence de trois cent mille euros (300.000,00 EUR) en émettant des actions et/ou octroyant des droits de souscription d'actions ou de conversion des titres en actions de la société et (b) supprimer ou limiter le droit de préférence à la souscription relatif à ce qui précède prévu par la loi.

4.2 Sous réserve de et conformément à l'article 32-4 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration pourra toujours émettre des actions après l'expiration de l'autorisation accordée à l'Article 4.1 si les actions sont émises en relation avec un droit de souscription ou de conversion octroyé avant l'expiration de l'autorisation.

4.3 Les droits attachés aux actions nouvellement émises en vertu du présent Article 4, ne différeront pas des droits attachés aux autres actions de la société.

Art. 5. Registre d'actions et cession et transmission d'actions.

5.1 La société doit tenir un registre au sens de l'article 39 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

5.2 L'inscription d'une cession d'actions dans le registre d'actions est signée ne varietur par le cédant et le cessionnaire, sauf dispositions légales contrares.

5.3 Une action peut être fractionnée par son détenteur au moment de la cession, à condition que les fractions d'actions, réunies en nombre suffisant, confèrent les mêmes droits que l'action entière. Les titulaires de fractions d'actions peuvent recevoir de dividendes et l'assemblée générale doit admettre tout titulaire de fractions à prendre part à la délibération, les votes étant fractionnés de la même façon.

5.4 Si des actions sont transmises de plein droit, en ce compris pour cause de mort ou en raison d'une fusion ou scission d'un actionnaire, les droits attachés à ces actions seront suspendus jusqu'à ce que la transmission ait été notifiée à la société par écrit.

Partie 3. Administration et processus de décision

Art. 6. Administrateurs.

6.1 L'administration de la société incombe à trois ou plusieurs administrateurs qui constituent un conseil d'administration, lequel peut exercer tous les pouvoirs non dévolus à l'assemblée générale ou à un autre organe de la société.

6.2 Les administrateurs sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable qui ne peut excéder six ans. Tout administrateur peut être suspendu ou révoqué de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être administrateur. L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des administrateurs.

6.3 En cas de vacance d'un poste d'administrateur, si moins de trois administrateurs restent en fonction ou le nombre total d'administrateurs alors en fonction est inférieur au quorum requis, le seul administrateur ou les administrateurs restants, autre que des administrateurs nommés en vertu du présent Article 6.3, peuvent pourvoir à la vacance provisoirement et nommer des administrateurs supplémentaires pour un mandat expirant jusqu'à la prochaine assemblée générale.

Art. 7. Prise de décision par les administrateurs.

7.1 Tout administrateur peut convoquer une réunion du conseil d'administration en avisant les autres administrateurs.

7.2 Tout avis de convocation à une réunion doit indiquer:

- (a) le jour et l'heure proposés;
- (b) le lieu où elle doit avoir lieu; et

(c) s'il est prévu que des administrateurs participant à la réunion ne se trouvent pas au même endroit, le moyen proposé pour qu'ils communiquent les uns avec les autres au cours de la réunion.

7.3 L'avis de convocation à une réunion doit être donné à chaque administrateur sans être nécessairement écrit. L'avis de convocation à une réunion peut ne pas être donné aux administrateurs qui renoncent à leur droit d'être informé de cette réunion, en donnant un avis à cet effet à la société, soit avant, soit après la date à laquelle se tient la réunion. Lorsque cet avis est donné après la tenue de la réunion, ceci n'affecte pas la validité de la réunion ou de tout acte accompli au cours de celle-ci.

7.4 Le quorum pour une réunion du conseil d'administration peut de temps en temps être fixé par une décision du conseil, mais il ne doit jamais être inférieur à deux administrateurs et sauf décision contraire il est de deux administrateurs.

7.5 Les administrateurs participent à une réunion du conseil d'administration, ou à une partie d'une réunion du conseil d'administration, lorsque la réunion a été convoquée et a lieu conformément aux présents statuts et chaque administrateur peut communiquer aux autres administrateurs toute information ou avis qu'il a sur tout point particulier de l'ordre du jour de la réunion. L'endroit où se trouvent les administrateurs ou le moyen par lequel ils communiquent entre eux n'entre pas en ligne de compte pour la détermination de leur participation à une réunion, à condition néanmoins que le moyen de communication utilisé permette à tous les participants de communiquer de manière appropriée et simultanée.

7.6 Chaque décision soumise au vote du conseil d'administration sera prise à la majorité des votes exprimés. Aucun n'aura de vote prépondérant.

7.7 Les décisions du conseil d'administration peuvent être prises à tout moment sans qu'une réunion ne soit tenue. Une décision du conseil d'administration est prise conformément au présent Article 7.7 lorsque tous les administrateurs indiquent les uns aux autres par tout moyen qu'ils partagent une vision commune sur une question. Cette décision peut prendre la forme d'une résolution écrite, dont un exemplaire a été signé par chaque administrateur ou sur lequel chaque administrateur a de toute autre façon indiqué son accord par écrit.

7.8 Le conseil d'administration peut adopter un règlement intérieur (en respectant la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et les présents statuts) et peut fixer toute règle qu'il juge appropriée sur la façon dont ce règlement doit être consigné et communiqué aux administrateurs.

7.9 Si la société n'a qu'un seul actionnaire, ledit actionnaire unique n'est pas tenu de nommer plus d'un administrateur, sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales. Dans ce cas, si la société n'a qu'un seul administrateur, celui-ci peut prendre des décisions sans tenir compte des règles relatives à la prise de décision par un conseil.

Art. 8. Conflit d'intérêts.

8.1 Tout administrateur doit, conformément à l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales et au présent Article 8, faire connaître la nature et l'étendue de son intérêt dans une opération ou un projet d'opération avec la société.

8.2 L'administrateur fait connaître aux autres administrateurs ainsi qu'aux actionnaires de la société et demande la consignation de cette divulgation aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale.

8.3 Un administrateur n'est pas considéré ayant un conflit d'intérêts au sens de l'article 57 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales du seul fait qu'il est également administrateur, gérant ou dirigeant, ou une personne qui agit en cette qualité, d'une société du groupe qui est partie à une opération avec la société.

8.4 Aucun conflit d'intérêts ne dispense l'administrateur concerné de son fonction ni n'exonère l'administrateur de sa responsabilité et aucun conflit n'annule les actes accomplis par l'administrateur avant la survenue du conflit ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

Art. 9. Responsabilité et indemnité des administrateurs.

9.1 Sous réserve de et conformément à l'article 59 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, tout administrateur est responsable, avec ses coadministrateurs, des décisions du conseil d'administration, à moins qu'il n'ait fait consigner sa dissidence aux procès-verbaux des réunions du conseil d'administration et au procès-verbal de la prochaine assemblée générale, sauf dispositions légales contraires.

9.2 Sauf dispositions légales contraires et sous réserve de l'Article 9.1, aucun administrateur ne répondra des actes, des négligences ou des manquements d'un autre administrateur, ni de la perte, du préjudice ou des frais subis par la société dans l'exercice des fonctions de cet administrateur, à moins que ces événements ne surviennent parce qu'il n'a pas agi honnêtement et de bonne foi, dans l'intérêt de la société, et qu'il n'a pas montré le soin, la diligence et la compétence qu'une personne raisonnablement prudente montrerait dans des circonstances similaires.

9.3 Un administrateur ou ancien administrateur de la société ou d'une société du groupe peut être indemnisé sur les avoirs de la société en réparation de:

(a) toute responsabilité encourue par cette personne en relation avec une négligence, un manquement, la violation d'une obligation ou un abus de confiance à l'encontre de la société ou d'une société du groupe; et

(b) toute autre responsabilité encourue par cette personne en tant que dirigeant de la société ou d'une société du groupe.

9.4 Les administrateurs peuvent décider de souscrire et de maintenir une assurance, aux frais de la société, en faveur de tout administrateur ou ancien administrateur de la société ou d'une société du groupe pour toute perte ou responsabilité, qui a été ou peut être supportée par cette personne dans le cadre de ses fonctions ou pouvoirs en relation avec la société ou toute société du groupe.

9.5 Le présent Article 9 n'autorise pas une indemnité ou assurance qu'une disposition de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales ou de toute autre loi interdirait ou rendrait nulle.

Partie 4. Pouvoir d'engager et pouvoir de réserve

Art. 10. Représentation.

10.1 Le conseil d'administration (ou, pour éviter tout malentendu, l'administrateur unique si la société n'a qu'un seul administrateur sous réserve de et conformément à l'article 51 de la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales) représente et engage la société à l'égard des tiers et en justice.

10.2 Par ailleurs, deux administrateurs agissant conjointement représentent et engagent également la société.

Art. 11. Pouvoir de réserve des actionnaires.

11.1 Les actionnaires peuvent, par voie de résolution ordinaire ou de pacte d'actionnaires, enjoindre au conseil d'administration d'entreprendre ou de s'abstenir d'entreprendre une action déterminée.

11.2 Aucune résolution ni aucun pacte ne dispense les administrateurs de leurs fonctions ni n'exonère les administrateurs de leur responsabilité et aucune résolution ni aucun pacte n'annule les actes accomplis par les administrateurs avant l'adoption de la résolution ou la prise d'effet du pacte ni n'affecte le pouvoir de représenter et engager la société sous réserve de et conformément à l'Article 10.

Art. 12. Pouvoirs de délégation du conseil.

12.1 Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière et les autres pouvoirs qui lui sont conférés, y compris le pouvoir de représenter et engager la société en ce qui concerne la gestion journalière, à toute personne ou personnes, dans les limites de ceux-ci, en ce qui concerne les questions ou territoires et selon les conditions et modalités, qu'il juge appropriés.

12.2 Si le conseil le spécifie, toute délégation peut autoriser une délégation ultérieure des pouvoirs du conseil par toute personne à qui ces pouvoirs sont délégués.

12.3 Le conseil peut révoquer toute délégation, en tout ou en partie, ou en modifier les conditions et modalités. Toute délégation est régie par les règles générales du mandat.

Partie 5. Prise de décision par les actionnaires.

Art. 13. Assemblées générales.

13.1 Les assemblées générales se tiennent à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la commune du siège social comme indiqué dans les avis de convocation. L'assemblée générale annuelle se tient le deuxième lundi du mois de mai de chaque année à dix heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré au Luxembourg, l'assemblée se tient le jour ouvré suivant.

13.2 Le conseil d'administration doit convoquer des assemblées générales annuelles et peut convoquer toute autre assemblée générale. Tout actionnaire a également le droit de convoquer une assemblée générale extraordinaire et de soumettre une ou plusieurs propositions de résolution à cette assemblée. À cette fin, un actionnaire a le droit de demander au conseil d'administration de lui fournir une copie à jour du registre d'actions de la société.

13.3 Sauf dispositions légales contraires, une assemblée générale doit être convoquée par avis d'au moins sept (7) jours (en excluant le jour de l'assemblée et le jour de l'envoi de l'avis). Une assemblée générale peut être convoquée à plus brève échéance que celle requise autrement si tous les actionnaires y consentent.

13.4 Un avis de convocation à une assemblée générale doit être envoyé à:

- (a) tous les actionnaires et tous les administrateurs;
- (b) tous les obligataires ainsi que tous les créanciers gagistes et usufruitiers à qui le droit de vote rattaché à une ou plusieurs actions est attribué; et
- (c) tous les commissaires aux comptes, tous les réviseurs d'entreprises (agréés) ou le cabinet de révision (agréé), selon le cas.

13.5 Un avis de convocation à une assemblée générale doit contenir:

- (a) le jour, l'heure et le lieu où se tiendra l'assemblée;
- (b) s'il est prévu que des actionnaires participant par voie de conférence téléphonique, le numéro à composer et le code éventuel pour pouvoir accéder; et
- (c) l'ordre du jour de l'assemblée et notamment le texte des résolutions proposées au vote.

13.6 Sauf dispositions statutaires contraires, le quorum nécessaire est atteint quel que soit le nombre de personnes physiquement présentes à l'assemblée générale, lorsqu'au moins une personne habile à voter à l'assemblée est présente ou représentée. Les actions propres de la société et les actions dont les droits ont été suspendus ne sont pas prises en

compte dans le calcul du quorum éventuel, des votes exprimés et du capital social de la société (aux fins de la détermination du taux de présence).

13.7 Les actionnaires peuvent participer à une assemblée générale par voie électronique, notamment par conférence téléphonique (communication bidirectionnelle en temps réel permettant aux actionnaires de s'adresser à l'assemblée générale à partir d'un lieu éloigné). Sont réputés présents pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence, les actionnaires qui participent ainsi. Si un ou plusieurs actionnaires participent par voie électronique, les votes se font par appel nominal. Si tous les actionnaires participent par voie électronique, l'assemblée est réputée se dérouler au siège social.

13.8 Sauf dispositions légales ou statutaires contraires, chaque résolution soumise à un vote sera prise à la majorité des votes exprimés. En cas de partage des votes, le président de l'assemblée n'aura pas vote prépondérant.

13.9 Aucune contestation ne peut être soulevée quant à la qualification de toute personne votant lors d'une assemblée générale, sauf pendant l'assemblée à laquelle le vote contesté est présenté et tout vote qui n'a pas été rejeté lors de cette assemblée est valable. Toute objection doit être rapportée au président de l'assemblée, dont la décision est définitive.

13.10 Un actionnaire peut voter par correspondance au moyen d'un formulaire et tout actionnaire qui vote ainsi est réputé présent pour le calcul du quorum, des votes exprimés et du taux de présence.

13.11 Les obligataires ont le droit d'assister à l'assemblée générale, en personne ou par l'intermédiaire d'un mandataire, et d'y prendre la parole, mais avec vote consultatif seulement.

Art. 14. Résolutions en assemblées générales.

14.1 Toute résolution devant être proposée à une assemblée générale et figurant dans la convocation peut être modifiée par voie de résolution spéciale à cette assemblée.

14.2 Une résolution ordinaire devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire si:

(a) un avis de la modification proposée est donné à la société par écrit par une personne habilitée à voter lors de l'assemblée générale à laquelle elle doit être proposée, au moins quarante-huit heures avant que l'assemblée ait lieu (ou dans un intervalle plus court que le président de l'assemblée peut permettre); et

(b) la modification proposée ne constitue pas, de l'avis raisonnable du président de l'assemblée, une modification matérielle de la portée de la résolution.

14.3 Une résolution spéciale devant être proposée à une assemblée générale peut être modifiée par voie de résolution ordinaire, si:

(a) le président de l'assemblée propose la modification à l'assemblée générale à laquelle la résolution doit être proposée; et

(b) la modification ne va pas au-delà de ce qui est nécessaire pour corriger une erreur grammaticale ou une autre erreur non substantielle dans la résolution.

14.4 Si le président de l'assemblée, agissant de bonne foi, décide à tort qu'une modification d'une résolution est irrégulière, l'erreur du président n'annule pas le vote portant sur cette résolution.

Part. 6. Comptabilité et finances

Art. 15. Comptabilité.

15.1 L'exercice social de la société coïncide avec l'année civile.

15.2 Chaque exercice social, il est fait, sur les bénéfices nets de la société, un prélèvement de cinq pour cent (5 %), affecté à la constitution d'une réserve; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve a atteint dix pour cent (10%) du capital social, mais reprend du moment que ce pourcentage est entamé.

Art. 16. Dividendes et autres distributions.

16.1 Sous réserve de l'Article 15.2, les bénéfices nets annuels sont mis à la disposition de l'assemblée générale mais un dividende de fin d'exercice ne doit pas être déclaré sauf si le conseil d'administration a émis une recommandation quant à son montant. Ce dividende ne doit pas dépasser le montant recommandé.

16.2 Sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales, le conseil d'administration peut décider de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende à partir des capitaux propres distribuables sur la base d'un état comptable préparé à cette occasion, à condition que cette décision soit prise dans les deux mois suivant la date de l'état comptable.

16.3 Chaque action confère un droit identique dans la répartition des bénéfices et du boni de liquidation de la société. Sauf si la résolution des actionnaires de déclarer un dividende de fin d'exercice ou la décision du conseil d'administration de payer un dividende intérimaire ou de faire une distribution autre qu'un dividende ne spécifie une date ultérieure, le montant concerné doit être versé par rapport aux actions détenues par chaque actionnaire à la date de la résolution ou de la décision de le déclarer ou de le payer.

16.4 Les actionnaires peuvent déroger à l'Article 16.3 par rapport à une distribution donnée par résolution unanime, à condition toutefois qu'aucun actionnaire ne peut être exclu ou exonéré, sur une base structurelle ou permanente, du partage des bénéfices ou des pertes de la société.

Art. 17. Commissaires aux comptes.

17.1 Dans la mesure où la loi le prescrit, la société doit avoir un ou plusieurs commissaires aux comptes qui sont nommés par l'assemblée générale pour une période renouvelable n'excédant pas six ans et qui peuvent être suspendus ou révoqués de ses fonctions à tout moment par l'assemblée générale, avec ou sans cause légitime. Tant des personnes physiques que des entités juridiques peuvent être commissaire aux comptes.

17.2 L'assemblée générale fixe la rémunération éventuelle des commissaires aux comptes.

Partie 7. Modifications de structure**Art. 18. Modification des statuts.**

18.1 Sauf dispositions légales prévoyant des conditions ou des procédures qui sont plus restrictives et sous réserve des autres dispositions du présent Article 18, les présents statuts pourront être modifiés par résolution spéciale à une assemblée générale. Le quorum à une telle assemblée est atteint lorsque des actionnaires représentant au moins la moitié du capital social sont présents ou représentés. Si ce quorum n'est pas atteint, une seconde assemblée peut être convoquée, de la manière prescrite par la loi, et la modification sera alors adoptée par résolution spéciale, quel que soit le pourcentage du capital social représenté à cette assemblée.

18.2 Les statuts peuvent être modifiés afin:

- (a) de changer la forme juridique de la société;
- (b) de modifier l'objet social;
- (c) de réduire ou d'augmenter le capital social et/ou le capital autorisé, si celui-ci est prévu;
- (d) de prévoir un capital autorisé et/ou de créer de nouvelles catégories d'actions;
- (e) d'ajouter, de modifier ou de supprimer tous droits, privilèges, restrictions et conditions, y compris le droit à des dividendes accumulés, concernant tout ou partie des actions, quelle que soit la catégorie;
- (f) de convertir des actions d'une catégorie en actions des autres catégories;
- (g) d'apporter, de modifier ou de supprimer des restrictions quant à l'émission, à la cession ou au droit de propriété des actions; et
- (h) d'ajouter, de modifier ou de supprimer autrement toute disposition des statuts.

18.3 Aucun actionnaire ne peut être obligé d'augmenter sa participation dans la société.

18.4 Le changement de la nationalité de la société nécessite l'accord unanime des actionnaires et des obligataires. Les modifications touchant à l'objet et le changement de la forme juridique de la société doivent être approuvées par les obligataires, sous réserve de et conformément à la Loi de 1915 sur les sociétés commerciales.

Art. 19. Différentes manières dont finit la société.

19.1 Sauf dispositions légales prévoyant une résolution de dissoudre la société qui est adoptée par une majorité des actionnaires plus faible, la société peut être dissoute par une résolution spéciale.

19.2 La société n'est pas dissoute dans les cas mentionnés dans l'article 1865 du Code civil et la société continuerait dans chacun de ces cas.

Enfin, la comparante, agissant comme indiqué ci-avant et, le cas échéant, exerçant les pouvoirs attribués et dévolus à l'assemblée générale, a déclaré:

1. Trente-et-un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (1,00 EUR) chacune, numérotées de 1 à 31000, sont émises au pair et souscrites par le Fondateur et ont été libérées par un paiement en numéraire accepté par la société.

Le paiement a été permis en n'importe quelle devise et le montant de trente-et-un mille euros (31.000,00 EUR) est à la disposition de la société, comme il a été prouvé au notaire soussigné.

2. Le premier exercice social de la société commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

3. Le siège social de la société est établi au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg.

4. Les personnes suivantes sont les premiers administrateurs de la société:

- Johannes Andries van den Berg, né le 28 décembre 1979 à Pijnacker (Pays-Bas), ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg;

- Corinne Shim Sophie Muller, née le 15 octobre 1976 à Séoul (Corée du Sud), ayant son adresse professionnelle au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg; et

- le Fondateur, Trustmoore Luxembourg S.A., dont Johannes Andries van den Berg, susmentionné, est le représentant permanent,

pour des mandats expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

5. Comissa S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 124, boulevard de la Pétrusse, L-2330 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés Luxembourg sous le numéro B 184207, est le premier commissaire de la société, pour un mandat expirant jusqu'à la conclusion de la prochaine assemblée générale annuelle de la société.

Constatation

En conformité avec l'article 26, paragraphe (2) de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, moi, notaire soussigné, je constate lorsque c'est opportun l'accomplissement des conditions des articles 26, paragraphe (1), 26-1, paragraphe (2), 26-3 et 26-5 de cette loi.

Les frais, dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, s'élèvent approximativement à mille quatre cents euros (1.400,00 EUR).

Moi, notaire soussigné ayant connaissance de la langue anglaise, je déclare que le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française à la demande de la comparante, celle-ci, agissant comme indiqué ci-avant, a stipulé qu'en cas de divergence entre la version anglaise et la version française, la version anglaise fera seule foi.

Dont acte, fait et passé à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture de l'acte faite à la comparante, celle-ci a déclaré qu'elle comprend la portée et les conséquences et a ensuite signé la présente minute avec moi, notaire.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 avril 2014. Relation: EAC/2014/4764. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053884/738.

(140062258) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

H&F Nugent Lux Holdco S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 1.750.182,80.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 170.043.

Par résolutions signées en date du 3 avril 2014, les associés ont décidé de modifier le mandat du gérant de classe B, Christian Ralison, avec adresse au 4, Rue Charles VI, L-1327 Luxembourg, en gérant de catégorie A, avec effet immédiat.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 avril 2014.

Référence de publication: 2014055331/12.

(140063697) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 93.318,00.

Siège social: L-2522 Luxembourg, 6, rue Guillaume Schneider.

R.C.S. Luxembourg B 146.565.

In the year two thousand and fourteen, on the seventh day of March.

Before Maître Henri Hellinckx, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Was held

an extraordinary general meeting (the Meeting) of the sole shareholder of Highland VIIB - PRI (1) S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) with registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.565 (the Company). The Company was incorporated on May 14, 2009, pursuant to a deed of the undersigned notary, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 1278 dated July 2, 2009. The articles of association of the Company (the Articles) have been amended for the last time pursuant to a deed of Maître Martine Schaeffer, notary residing in Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, dated June 5, 2013, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations number 3188 dated December 14, 2013.

There appeared:

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, a limited partnership organised under the laws of the State of Delaware, having its registered office at One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, registered with the Registrar of Companies of the State of Delaware under number 050884122-4052601 (the Sole Shareholder),

here represented by Maître Tulay Sonmez, attorney-at-law, professionally residing in Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal,

which power of attorney, after having been signed ne varietur by the proxyholder acting on behalf of the appearing parties and the undersigned notary, was attached to this deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, has requested the undersigned notary to record that:

I. The Sole Shareholder holds all of the twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, the thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares, the one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares, the five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares, the eleven thousand one hundred and seventy-six (11,176) class A3 shares, the (1) class A4 share, the (1) class A5 share, the ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares, the six thousand seven hundred and four (6,704) class B1 shares, the three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares, the six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares, the four thousand and thirty-five (4,035) class E shares, the three thousand and twenty-four (3,024) class E1 shares, the five thousand five hundred and three (5,503) class G shares, the four thousand six hundred ninety-five (4,695) class H shares, the four hundred and sixteen (416) class H1 shares, the one thousand six hundred and sixty-five (1,665) class H2 shares and the one thousand one hundred and seventy-seven (1,177) class I shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, subscribed and fully paid-up, representing the entirety of the share capital of the Company.

II. The agenda of the Meeting is as follows:

1. Waiver of convening notices;

2. Creation of a new class of shares, being the class I1 “tracker” shares (the Class I1 Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they are proposed to be amended in items 5. and 6. of this agenda;

3. Increase of the subscribed share capital of the Company by an amount of three hundred and ninety-four euro (EUR 394) in order to bring the said share capital from its current amount of ninety-two thousand nine hundred and twenty-four euro (EUR 92,924), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares, one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares, five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares, eleven thousand one hundred and seventy-six (11,176) class A3 shares, one (1) class A4 share, one (1) class A5 share, ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares, six thousand seven hundred and four (6,704) class B1 shares, three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares, six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares, four thousand and thirty-five (4,035) class E shares, three thousand and twenty-four (3,024) class E1 shares, five thousand five hundred and three (5,503) class G shares, four thousand six hundred ninety-five (4,695) class H shares, four hundred and sixteen (416) class H1 shares, one thousand six hundred and sixty-five (1,665) class H2 shares and one thousand one hundred and seventy-seven (1,177) class I shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of ninety-three thousand three hundred and eighteen euro (EUR 93,318), by way of the issue of three hundred and ninety-four (394) Class I1 Shares;

4. Subscription for the new shares and payment of the share capital increase specified under item 3. above;

5. Amendment to article 5.1. of the Articles in order to reflect the creation and issuance of new Class I1 Shares, as proposed above;

6. Amendment to article 16.2. of the Articles;

7. Amendment to the shareholder’s register of the Company in order to reflect the above changes with power and authority given to any manager of the Company, to any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and to any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the shareholder’s register of the Company; and

8. Miscellaneous.

Now, therefore, the appearing party, acting through its proxyholder, has requested the undersigned notary to record the following resolutions:

First resolution

The entirety of the share capital of the Company being represented, the Meeting waives the convening notices, the Sole Shareholder represented at the Meeting considering itself as duly convened and declaring having perfect knowledge of the agenda which has been communicated to it in advance.

Second resolution

The Meeting resolves to create a new class of shares, being the class I1 “tracker” shares (the Class I1 Shares), having a nominal value of one euro (EUR 1) each, which will have such rights and features as set out in the Articles as they will be amended pursuant to the below resolutions.

Third resolution

The Meeting resolves to increase the share capital of the Company by an amount of three hundred and ninety-four euro (EUR 394) in order to bring the said share capital from its current amount of ninety-two thousand nine hundred and twenty-four euro (EUR 92,924), represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares, thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares, one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares, five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares, eleven thousand one hundred and seventy-six (11,176) class A3 shares, one (1) class A4 share, one (1) class A5 share, ten thousand seven hundred and five (10,705)

class B shares, six thousand seven hundred and four (6,704) class B1 shares, three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares, six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares, four thousand and thirty-five (4,035) class E shares, three thousand and twenty-four (3,024) class E1 shares, five thousand five hundred and three (5,503) class G shares, four thousand six hundred and ninety-five (4,695) class H shares, four hundred and sixteen (416) class H1 shares, one thousand six hundred and sixty-five (1,665) class H2 shares and one thousand one hundred and seventy-seven (1,177) class I shares, all in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each, to an amount of ninety-three thousand three hundred and eighteen euro (EUR 93,318), by way of the issue of three hundred ninety-four (394) new class I1 shares.

Fourth resolution

The Meeting resolves to accept and record the following subscriptions to and full payment of the share capital increase as follows:

Subscription and payment

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, prenamed and represented as stated above, declares to subscribe to the three hundred and ninety-four (394) newly issued Class I1 Shares of the Company, having a par value of one euro (EUR 1) each, and to have them fully paid up at the price of three hundred ninety-four euro and twenty-seven cents (EUR 394.27), of which (i) three hundred and ninety-four euro (EUR 394) shall be allocated to the nominal share capital account of the Company, and (ii) the balance, i.e. twenty-seven cents (EUR 0.27) to the share premium account of the Company connected to the Class I1 Shares, by way of a contribution in kind consisting of a receivable in an amount of three hundred ninety-four euro and twenty-seven cents (EUR 394.27) that it held against the Company (the Receivable).

Further, it was evidenced by a certificate dated March 6, 2014, issued jointly by the Sole Shareholder and the Company, that at the date of such certificate:

- «1. the Sole Shareholder is the owner of the Receivable;
2. the Sole Shareholder is solely entitled to the Receivable and possesses the power to dispose of the Receivable, which is freely transferable; and
3. the value of the Receivable is three hundred ninety-four euro and twenty-seven cents (EUR 394.27).»

Said certificate, after having been signed *ne varietur* by the proxyholder acting on behalf of the appearing party and the undersigned notary, shall remain attached to the present deed for the purpose of registration.

The Sole Shareholder resolves to record that the shareholding in the Company is, further the increase in share capital, as follows:

	Shares
Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership	12,500 Ordinary Shares
	13,427 Class A Shares
	1,850 Class A1 Shares
	5,869 Class A2 Shares
	11,176 Class A3 Shares
	1 Class A4 Share
	1 Class A5 Share
	10,705 Class B Shares
	6,704 Class B1 Shares
	3,931 Class C Shares
	6,245 Class D Shares
	4,035 Class E Shares
	3,024 Class E1 Shares
	5,503 Class G Shares
	4,695 Class H Shares
	416 Class H1 Shares
	1,665 Class H2 Shares
	1,177 Class I Shares
	394 Class I1 Shares
Total:	<u>93,318 Shares</u>

Fifth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting resolves to amend Article 5.1. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **5.1.** The Company’s corporate capital is set at ninety-three thousand three hundred and eighteen euro (EUR 93,318) represented by twelve thousand five hundred (12,500) ordinary shares in registered form, having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Ordinary Shares, and individually, an Ordinary Share), thirteen thousand four hundred and twenty-seven (13,427) class A shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A Shares,

and individually, a Class A Share), one thousand eight hundred and fifty (1,850) class A1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A1 Shares, and individually, a Class A1 Share), five thousand eight hundred and sixty-nine (5,869) class A2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A2 Shares, and individually, a Class A2 Share), eleven thousand one hundred and seventy-six (11,176) class A3 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class A3 Shares, and individually, a Class A3 Share), one (1) class A4 share in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) (the Class A4 Share), one (1) class A5 share in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) (the Class A5 Share), ten thousand seven hundred and five (10,705) class B shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B Shares, and individually, a Class B Share), six thousand seven hundred and four (6,704) class B1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class B1 Shares, and individually, a Class B1 Share), three thousand nine hundred and thirty-one (3,931) class C shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class C Shares, and individually, a Class C Share), six thousand two hundred and forty-five (6,245) class D shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class D Shares, and individually, a Class D Share), four thousand and thirty-five (4,035) class E shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E Shares, and individually, a Class E Share), three thousand and twenty-four (3,024) class E1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class E1 Shares, and individually, a Class E1 Share), five thousand five hundred and three (5,503) class G shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class G Shares, and individually, a Class G Share), four thousand six hundred and ninety-five (4,695) class H shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H Shares, and individually, a Class H Share), four hundred and sixteen (416) class H1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H1 Shares, and individually, a Class H1 Share), one thousand six hundred and sixty-five (1,665) class H2 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class H2 Shares, and individually, a Class H2 Share), one thousand one hundred and seventy-seven (1,177) class I shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I Shares, and individually, a Class I Share) and three hundred and ninety-four (394) class I1 shares in registered form having a nominal value of one euro (EUR 1) each (the Class I1 Shares, and individually, a Class I1 Share, and together with the Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Share, the Class A5 Share, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class H1 Shares, the Class H2 Shares and the Class I Shares, the Shares, and individually and irrespectively to the class of shares it belongs, a Share).

The Company may also create and issue additional classes of shares to be designated distinctively as a class that will track the performance and returns of the underlying assets that they will track. The Ordinary Shares, the Class A Shares, the Class A1 Shares, the Class A2 Shares, the Class A3 Shares, the Class A4 Share, the Class A5 Share, the Class B Shares, the Class B1 Shares, the Class C Shares, the Class D Shares, the Class E Shares, the Class E1 Shares, the Class G Shares, the Class H Shares, the Class H1 Shares, the Class H2 Shares, the Class I Shares and the Class I1 Shares constitute separate classes of shares in the Company, but rank *pari passu* in all respects save as hereinafter specifically provided.

The Class A Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A shares of its fully owned subsidiary, Highland VII B - PRI (2) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated and organized under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with its registered office at 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies under number B 146.566 (the Subsidiary).

The Class A1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A1 shares of the Subsidiary.

The Class A2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A2 shares of the Subsidiary.

The Class A3 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A3 shares of the Subsidiary.

The Class A4 Share tracks the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A4 share of the Subsidiary.

The Class A5 Share tracks the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class A5 share of the Subsidiary.

The Class B Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B shares of the Subsidiary.

The Class B1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class B1 shares of the Subsidiary.

The Class C Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class C shares of the Subsidiary.

The Class D Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class D shares of the Subsidiary.

The Class E Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E shares of the Subsidiary.

The Class E1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class E1 shares of the Subsidiary.

The Class G Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class G shares of the Subsidiary.

The Class H Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H shares of the Subsidiary.

The Class H1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H1 shares of the Subsidiary.

The Class H2 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class H2 shares of the Subsidiary.

The Class I Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class I shares of the Subsidiary.

The Class I1 Shares track the performance and returns (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) of the direct investment by the Company in the class I1 shares of the Subsidiary.”

Sixth resolution

As a consequence of the above resolutions, the Meeting further resolves to amend Article 16.2. of the Articles which shall be reworded as follows:

“ **16.2.** After the allocation of any profits to the statutory reserve account and subject to any mandatory provisions of the law, all further profits shall be distributed and paid as follows:

(a) the holders of the shares of each class, pro rata to the capital invested by each of them in respect of their shares (nominal value and, as the case may be, share premium), shall be entitled to a dividend equal to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the assets acquired with the proceeds of the subscription for the shares of such class, minus (ii) any costs directly related to such investment, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(b) for the avoidance of any doubt:

- the holders of the Class A Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A shares of the Subsidiary (the Class A Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class A1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class A1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class A1 shares of the Subsidiary (the Class A1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class A1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class G shares of the Subsidiary (the Class G Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class G Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class H shares of the Subsidiary (the Class H Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class H1 shares of the Subsidiary (the Class H1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class H2 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class H2 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class H2 shares of the Subsidiary (the Class H2 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class H2 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

- the holders of the Class I Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class I shares of the Subsidiary (the Class I Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers; and

- the holders of the Class I1 Shares at the time of such distribution, pro rata to the capital invested (nominal value and, as the case may be, share premium) by each holder of Class I1 Shares in respect of such shares, shall be entitled to (i) any proceeds and income derived by the Company (including, without limitation, dividends, capital gains, liquidation profits, sale proceeds and any other proceeds and income) from its direct investment in the class I1 shares of the Subsidiary (the Class I1 Investment Net Income), minus (ii) any costs directly related to the Class I1 Investment Net Income, items (i) and (ii) to be determined by the board of managers;

(c) the general meeting of the shareholders has discretionary power to dispose of the remainder (if any) of the profits which are not derived by the Company from a specific investment which performance and returns are tracked by a particular class of shares. It may in particular allocate such profit to the payment of a dividend, transfer it to the reserve or carry it forward. In case of declaration of payment by the general meeting of the shareholders of all or part of the remainder of the profits as dividends, such dividends will be paid to the holders of Ordinary Shares on a pro rata basis to the number of Ordinary Shares held by them.”

Seventh resolution

The Meeting resolves to amend the register of shareholders of the Company in order to reflect the above changes and empowers and authorizes any manager of the Company, any lawyer or employee of Stibbe Avocats in Luxembourg and any partner or employee of Capita Fiduciary Group, acting individually, to proceed on behalf of the Company with the registration of the newly issued shares in the register of shareholders of the Company.

There being no further business, the Meeting is closed.

Estimate of costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever which will have to be borne by the Company as a result of the present deed are estimated at approximately EUR 2,500.-.

The undersigned notary, who understands and speaks English, states herewith that at the request of the appearing parties, the present deed is worded in English followed by a French version. At the request of the same appearing parties, in case of discrepancies between the English version and the French version, the English version shall prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing parties, the said person signed together with the notary the present original deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de mars.

Par-devant Maître Henri Hellinckx, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg.

S'est tenue

une assemblée générale extraordinaire (l'Assemblée) de l'associé unique de Highland VII B - PRI (1) S.à r.l., une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 146.565 (la Société). La Société a été constituée le 14 mai 2009 suivant un acte du notaire instrumentant, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 1278 du 2 juillet 2009. Les statuts de la Société (les Statuts) ont été modifiés pour la dernière fois en date du 5 juin 2013 suivant un acte de Maître Martine Schaeffer, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 3188 du 14 décembre 2013.

A comparu:

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, une société en commandite (limited partnership) organisée selon les lois de l'Etat du Delaware, ayant son siège social au One Broadway, 16th Floor, Cambridge, Massachusetts 02142, USA, immatriculée au Registre des Sociétés de l'Etat du Delaware sous le numéro 050884122-4052601 (l'Associé Unique),

ici représentée par Maître Tulay Sonmez, Avocat à la Cour, de résidence professionnelle à Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé;

Ladite procuration, après avoir été signées ne varietur par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumises avec lui aux formalités d'enregistrement.

La partie comparante, représentée comme décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter ce qui suit:

I. L'Associé Unique détient les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires, les treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A, les mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1, les cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2, les onze mille cent soixante-seize (11.176) parts sociales de classe A3, la part sociale de classe A4, la part sociale de classe A5, les dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B, les six mille sept cent quatre (6.704) parts sociales de classe B1, les trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C, les six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D, les quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E, les trois mille vingt-quatre (3.024) parts sociales de classe E1, les cinq mille cinq cent trois (5.503) parts sociales de classe G, les quatre mille six cent quatre-vingt-quinze (4.695) parts sociales de classe H, les quatre cent seize (416) parts sociales de classe H1, les mille six cent soixante-cinq (1.665) parts sociales de classe H2 et les mille cent soixante-dix-sept (1.177) parts sociales de classe I, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, souscrites et entièrement libérées, représentant l'intégralité du capital social de la Société.

II. L'ordre du jour de l'Assemblée est libellé comme suit:

1. Renonciation aux formalités de convocation;
2. Création d'une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe I1 (les Parts Sociales de Classe I1), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts qui font l'objet d'une modification concernant les points 5. et 6. du présent ordre du jour;
3. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 394) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt douze mille neuf cent vingt-quatre euros (EUR 92.924) représenté par (12.500) parts sociales ordinaires, treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A, mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1, cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2, onze mille cent soixante-seize (11.176) parts sociales de classe A3, une part sociale de classe A4, une part sociale de classe A5, dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B, six mille sept cent quatre (6.704) parts sociales de classe B1, trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C, six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D, quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E, trois mille vingt-quatre (3.024) parts sociales de classe E1, cinq mille cinq cent trois (5.503) parts sociales de classe G, quatre mille six cent quatre-vingt-quinze (4.695) parts sociales de classe H, quatre cent seize (416) Parts Sociales de Classe H1, mille six cent soixante-cinq (1.665) parts sociales de Classe H2, et mille cent soixante-dix-sept (1.177) parts sociales de classe I, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-treize mille trois cent dix-huit euros (EUR 93.318), par l'émission, de trois-cent quatre-vingt-quatorze (394) nouvelles Parts Sociales de Classe I1;
4. Souscription aux nouvelles parts sociales et libération de l'augmentation du capital social mentionnée au point 4. ci-dessus;
5. Modification de l'article 5.1. des Statuts afin de refléter la création et l'émission des nouvelles Parts Sociales de Classe I1, telles que mentionnées ci-dessus;
6. Modification de l'article 16.2. des Statuts;
7. Modification du registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus avec pouvoir et autorité donnés à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société; et

8. Divers.

Ces faits exposés, la partie comparante, agissant par le biais de son mandataire, a requis le notaire instrumentant d'enregistrer les résolutions suivantes:

Première résolution

La totalité du capital social de la Société étant représentée, l'Assemblée renonce aux formalités de convocation, l'Associé Unique représenté à l'Assemblée se considérant lui-même comme ayant été dûment convoqués et déclarant avoir une parfaite connaissance de l'ordre du jour qui lui a été communiqué au préalable.

Deuxième résolution

L'Assemblée décide de créer une nouvelle classe de parts sociales, soit les parts sociales de classe I1 (les Parts Sociales de Classe I1), ayant une valeur nominale de un euro (EUR 1) chacune, qui auront les droits et caractéristiques tels qu'exposés dans les Statuts tels que modifiés en vertu des résolutions suivantes.

Troisième résolution

L'Assemblée décide d'augmenter le capital social souscrit de la Société d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 394) afin de porter le capital social de son montant actuel de quatre-vingt-douze mille neuf cent vingt-quatre euros (EUR 92.924) représenté par (12.500) parts sociales ordinaires, treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A, mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1, cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2, onze mille cent soixante-seize (11.176) parts sociales de classe A3, une part sociale de classe A4, une part sociale de classe A5, dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B, six mille sept cent quatre (6.704) parts sociales de classe B1, trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C, six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D, quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E, trois mille vingt-quatre (3.024) parts sociales de classe E1, cinq mille cinq cent trois (5.503) parts sociales de classe G, quatre mille six cent quatre-vingt-quinze (4.695) parts sociales de classe H, quatre cent seize (416) Parts Sociales de Classe H1, mille six cent soixante-cinq (1.665) parts sociales de Classe H2, et mille cent soixante-dix-sept (1.177) parts sociales de classe I, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-treize mille trois cent dix-huit euros (EUR 93.318), par l'émission, de trois-cent quatre-vingt-quatorze (394) nouvelles parts sociales de Classe I1, toutes sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, à quatre-vingt-treize mille trois cent dix-huit euros (EUR 93.318) par l'émission de trois cent quatre-vingt-quatorze (394) nouvelle part sociale de Classe I1.

Quatrième résolution

L'Assemblée décide d'accepter et d'enregistrer la souscription suivante et la libération intégrale de l'augmentation du capital social:

Souscription et Libération

Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership, préqualifiée et représentée comme décrit ci-dessus, déclare souscrire aux trois cent quatre-vingt-quatorze (394) Parts Sociales de Classe I1 nouvellement émises par la Société, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune, et les libérer intégralement au prix de trois cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-sept cents (EUR 394,27), dont (i) trois cent quatre-vingt-quatorze euros (EUR 394) sont affectés au compte capital social nominal de la Société, et (ii) la différence, i.e. vingt-sept cents (EUR 0,27) à un compte de prime d'émission de la Société lié aux Parts Sociales de Classe I1, par un apport en nature composé d'une créance d'un montant de trois cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-sept cents (EUR 394,27), qu'elle détient envers la Société (la Créance).

De plus, il résulte d'un certificat en date du 6 mars 2014, émis conjointement par Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership et la Société que, en date de ce certificat:

- «1. l'Associé Unique est le propriétaire de la Créance;
2. l'Associé Unique est le seul autorisé à détenir la Créance et a le pouvoir de disposer de la Créance, qui est librement cessible; et
3. la valeur de la Créance est de trois cent quatre-vingt-quatorze euros et vingt-sept cents (EUR 394,27).»

Ledit certificat, après avoir été signé ne varietur par le mandataire agissant pour le compte de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

L'Assemblée décide de noter que suite à l'augmentation du capital social, l'actionnariat dans la Société se présente comme suit:

	Parts Sociales
Highland Capital Partners VII-B Limited Partnership	12.500 Parts Sociales Ordinaires
	13.427 Parts Sociales de Classe A
	1.850 Parts Sociales de Classe A1
	5.869 Parts Sociales de Classe A2
	11.176 Parts Sociales de Classe A3

	1 Part Sociale de Classe A4
	1 Part Sociale de Classe A5
	10.705 Parts Sociales de Classe B
	6.704 Parts Sociales de Classe B1
	3.931 Parts Sociales de Classe C
	6.245 Parts Sociales de Classe D
	4.035 Parts Sociales de Classe E
	3.024 Parts Sociales de Classe E1
	5.503 Parts Sociales de Classe G
	4.695 Parts Sociales de Classe H
	416 Parts Sociales de Classe H1
	1.665 Parts Sociales de Classe H2
	1.177 Parts Sociales de Classe I
	394 Parts Sociales de Classe I1
Total:	<u>93.318 Parts Sociales</u>

Cinquième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 5.1. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **5.1.** Le capital social de la Société est fixé à quatre-treize mille trois-cent dix-huit euros (EUR 93.318), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales ordinaires sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales Ordinaires et individuellement, une Part Sociale Ordinaire), treize mille quatre cent vingt-sept (13.427) parts sociales de classe A sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A, et individuellement, une Part Sociale de Classe A), mille huit cent cinquante (1.850) parts sociales de classe A1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A1, et individuellement, une Part Sociale de Classe A1), cinq mille huit cent soixante-neuf (5.869) parts sociales de classe A2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A2, et individuellement, une Part Sociale de Classe A2), onze mille cent soixante-seize (11.176) parts sociales de classe A3 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe A3, et individuellement, une Part Sociale de Classe A3), une (1) part sociale de classe A4 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Classe A4), une (1) part sociale de classe A5 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) (la Part Sociale de Classe A5), dix mille sept cent cinq (10.705) parts sociales de classe B sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B, et individuellement, une Part Sociale de Classe B), six mille sept cent quatre (6.704) parts sociales de classe B1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe B1, et individuellement, une Part Sociale de Classe B1), trois mille neuf cent trente et une (3.931) parts sociales de classe C sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe C, et individuellement, une Part Sociale de Classe C), six mille deux cent quarante-cinq (6.245) parts sociales de classe D sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe D, et individuellement, une Part Sociale de Classe D), quatre mille trente-cinq (4.035) parts sociales de classe E sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E, et individuellement, une Part Sociale de Classe E), trois mille vingt-quatre (3.024) parts sociales de classe E1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe E1, et individuellement, une Part Sociale de Classe E1), cinq mille cinq cent trois (5.503) parts sociales de classe G sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe G, et individuellement, une Part Sociale de Classe G), quatre mille six cent quatre-vingt-quinze (4.695) parts sociales de classe H sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H, et individuellement, une Part Sociale de Classe H), quatre cent seize (416) parts sociales de classe H1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H1, et individuellement, une Part Sociale de Classe H1), mille six cent soixante-cinq (1.665) parts sociales de classe H2 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe H2, et individuellement, une Part Sociale de Classe H2), mille cent soixante-dix-sept (1.177) parts sociales de classe I (les Parts Sociales de Classe I, et individuellement, une Part Sociale de Classe I) et trois cent quatre-vingt-quatorze (394) parts sociales de Classe I1 sous forme nominative ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune (les Parts Sociales de Classe I1, et individuellement, une Part Sociale de Classe I1, et ensemble avec les Parts Sociales Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, la Part Sociale de Classe A4, la Part Sociale de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe H2 et les Parts Sociales de Classe I, les Parts Sociales, et individuellement et indépendamment de la classe de parts sociales à laquelle elle appartient, une Part Sociale).

La Société peut également créer et émettre des autres classes de parts sociales qu'il faudra désigner différemment comme une classe qui tracera la performance et le rendement des actifs sous-jacents qu'elles suivront. Les Parts Sociales

Ordinaires, les Parts Sociales de Classe A, les Parts Sociales de Classe A1, les Parts Sociales de Classe A2, les Parts Sociales de Classe A3, la Part Sociale de Classe A4, la Part Sociale de Classe A5, les Parts Sociales de Classe B, les Parts Sociales de Classe B1, les Parts Sociales de Classe C, les Parts Sociales de Classe D, les Parts Sociales de Classe E, les Parts Sociales de Classe E1, les Parts Sociales de Classe G, les Parts Sociales de Classe H, les Parts Sociales de Classe H1, les Parts Sociales de Classe H2, les Parts Sociales de Classe I et les Parts Sociales de Classe I1 forment des classes séparées de parts sociales dans la Société, mais ont les mêmes droits et obligations à tous égards sauf disposition particulière ci-après.

Les Parts Sociales de Classe A tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A de sa filiale détenue entièrement, Highland VII B - PRI (2) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et organisée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 6, rue Guillaume Schneider, L-2522 Luxembourg, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés sous le numéro B 146.566 (la Filiale).

Les Parts Sociales de Classe A1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe A3 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe A3 de la Filiale.

La Part Sociale de Classe A4 trace la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans la part sociale de classe A4 de la Filiale.

La Part Sociale de Classe A5 trace la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans la part sociale de classe A5 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe B1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe B1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe C tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe C de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe D tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe D de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe E1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe E1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe G tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe G de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H1 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe H2 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe H2 de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe I tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe I de la Filiale.

Les Parts Sociales de Classe I1 tracent la performance et le rendement (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de l'investissement direct par la Société dans les parts sociales de classe I1 de la Filiale“

Sixième résolution

En conséquence des résolutions qui précèdent, l'Assemblée décide de modifier l'article 16.2. des Statuts, qui aura désormais le libellé suivant:

“ **16.2.** Après l'affectation de tous bénéfices au compte de réserve statutaire et sous réserve de toutes dispositions obligatoires légales, tous les autres bénéfices seront distribués et payés comme suit:

(a) Les détenteurs des parts sociales de chaque classe, au prorata du capital investi par chacun d'entre eux pour leurs parts sociales (valeur nominale et, selon le cas, prime d'émission), auront droit à un dividende égal à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les actifs acquis avec les produits de la souscription aux parts sociales de cette classe, moins (ii) tous frais directement liés à cet investissement, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(b) En tout état de cause:

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A2 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A2 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A2 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A2), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A2, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe A3 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe A3 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe A3 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A3), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A3, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- le détenteur de la Parts Sociale de Classe A4 au moment de cette distribution, aura droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans la part sociale de classe A4 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A4), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A4, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- le détenteur de la Parts Sociale de Classe A5 au moment de cette distribution, aura droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans la part sociale de classe A5 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe A5), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe A5, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe B au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe B pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe B de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe B), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe B, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

- les détenteurs des Parts Sociales de Classe I1 au moment de cette distribution, au prorata du capital investi (valeur nominale, et selon le cas, prime d'émission) par chaque détenteur de Parts Sociales de Classe I1 pour ces parts sociales, auront droit à (i) tous produits et revenus dérivés par la Société (en ce compris, notamment, les dividendes, plus-values, boni de liquidation, produits des ventes et tout autre produits ou revenu) de son investissement direct dans les parts sociales de classe I1 de la Filiale (le Revenu Net d'Investissement de Classe I1), moins (ii) tous frais directement liés au Revenu Net d'Investissement de Classe I1, les points (i) et (ii) devant être déterminés par le conseil de gérance;

(c) L'assemblée générale des associés a le pouvoir discrétionnaire de disposer du surplus (le cas échéant) des bénéfices qui ne sont pas dérivés par la Société d'un investissement spécifique dont la performance et le rendement sont tracés par une classe de parts sociales spécifique. Elle peut en particulier affecter ce bénéfice au paiement d'un dividende, le transférer à la réserve ou le reporter. En cas de déclaration de paiement par l'assemblée générale des associés de la totalité ou d'une partie du surplus des bénéfices sous forme de dividendes, ces dividendes seront versés aux détenteurs des Parts Sociales Ordinaires sur une base proportionnelle au nombre de Parts Sociales Ordinaires qu'ils détiennent."

Septième résolution

L'Assemblée décide de modifier le registre des associés de la Société, afin d'y faire figurer les modifications ci-dessus et donne pouvoir et autorité à tout gérant de la Société, à tout avocat ou employé de Stibbe Avocats à Luxembourg et à tout associé ou employé de Capita Fiduciary Group, agissant individuellement, pour procéder pour le compte de la Société à l'inscription des parts sociales nouvellement émises dans le registre des associés de la Société.

Plus aucun point ne figurant à l'ordre du jour, l'Assemblée est levée.

Estimation des frais

Les dépenses, frais, honoraires et charges de quelque nature que ce soit, qui incomberont à la société en raison du présent acte sont estimés à environ EUR 2.500,-.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle la langue anglaise, déclare par la présente qu'à la requête de la partie comparante ci-dessus, le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête de la même partie comparante, en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise fera foi.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, à la date qu'en tête des présentes.

Et après lecture du présent acte faite au mandataire de la partie comparante, le mandataire a signé, ensemble avec le notaire, le présent acte original.

Signé: T. SONMEZ et H. HELLINCKX.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 10 mars 2014. Relation: LAC/2014/11162. Reçu soixante-quinze euros (75.- EUR).

Le Receveur (signé): I. THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée à la société sur demande.

Luxembourg, le 14 avril 2014.

Référence de publication: 2014053820/755.

(140061989) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Cabot Luxembourg TC S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 186.143.

— STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-seventh day of March.

Before us, Maître Francis Kessler, notary residing at Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg.

THERE APPEARED:

CABOT CORPORATION, a corporation incorporated under the laws of the State of Delaware, United States of America, having its registered office at Two Seaport Lane, Suite 1300, Boston, MA 02210, United States of America, registered with the Department of State of Delaware - Division of Corporations under number 0554501,

here represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, residing professionally at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, by virtue of a proxy given under private seal.

The said proxy signed "ne varietur" by the attorney and the undersigned notary will remain attached to the present deed, in order to be recorded with it.

The appearing party represented as stated above has requested the undersigned notary, to state as follows the articles of incorporation of a private limited liability company (société à responsabilité limitée), which is hereby incorporated:

I. Name - Registered office - Object - Duration

Art. 1. Name. The name of the private limited liability company is "Cabot Luxembourg TC S.à r.l." (the "Company"). The Company is a private limited liability company (société à responsabilité limitée) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the "Law"), and these articles of association (the "Articles").

Art. 2. Registered office.

2.1. The registered office of the Company is established in the municipality of Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the municipality by a resolution of the board of managers (the "Board"). The registered office may be transferred to any other place in the Grand-Duchy of Luxembourg by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

2.2. Branches, subsidiaries or other offices may be established in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Board. Where the Board determines that extraordinary political or military developments or events have occurred or are imminent and that these developments or events may interfere with the normal activities of the Company at its registered office, or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these circumstances. Such temporary measures have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of its registered office, remains a Luxembourg incorporated company.

Art. 3. Corporate object.

3.1. The object of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase, and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally any securities and financial instruments issued by any public or private entity whatsoever. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of intellectual property rights of any nature or origin whatsoever. It may open branches in Luxembourg and abroad.

3.2. The Company may borrow in any form except by way of public offer. It may issue by way of private placement only, notes, bonds and debentures and any kind of debt and/or equity securities. The Company may acquire participations in loans and/or lend funds including the proceeds of any borrowings and/or issues of debt securities to its subsidiaries, affiliated companies or to any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. It may also give guarantees and grant securities interest in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other company which form part of the group of companies to which the Company belongs. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

3.3. The Company may employ any techniques and instruments relating to its investments for the purpose of their efficient management, including techniques and instruments designed to protect the Company against credit, currency exchange, interest rate risks and other risks.

3.4. The Company may generally carry out any commercial, industrial or financial operation, which it may deem useful in the accomplishment and development of its purposes.

Art. 4. Duration.

4.1. The Company is formed for an unlimited duration.

4.2. The Company is not dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several members.

II. Capital - Corporate units

Art. 5. Capital.

5.1. The corporate capital is set at twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500), represented by twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units in registered form, having a par value of one Euro (EUR 1) each, all subscribed and fully paid-up.

5.2. The corporate capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the members, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

Art. 6. Corporate units.

6.1. The corporate units are indivisible and the Company recognizes only one (1) owner per corporate unit. In case of joint ownership on one or several corporate unit(s) the members shall designate one (1) owner by corporate unit.

6.2. Corporate units are freely transferable among members.

Where the Company has a sole member, corporate units are freely transferable to third parties.

Where the Company has more than one member, the transfer of corporate units (inter vivos) to third parties is subject to the prior approval of the members representing at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

The transfer of corporate units by reason of death to third parties must be approved by the members representing at least three-quarters (3/4) of the rights owned by the survivors.

A corporate unit transfer is only binding upon the Company or third parties following a notification to, or acceptance by, the Company in accordance with article 1690 of the Civil Code.

6.3. A register of members is kept at the registered office and may be examined by each member upon request.

6.4. The Company may redeem its own corporate units provided that the Company has sufficient distributable reserves for that purpose or if the redemption results from a reduction of the Company's corporate capital.

III. Management - Representation

Art. 7. Appointment and Removal of managers.

7.1. The Company is managed by one or more managers appointed by a resolution of the members, which sets the term of their office. The managers need not be members.

7.2. The managers may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the members.

Art. 8. Board of managers. If several managers have been appointed, they will constitute a board of managers (the "Board"). The member(s) may decide to qualify the appointed managers as category A managers (the "Category A Managers") and category B managers (the "Category B Managers").

8.1. Powers of the board of managers

(i) All powers not expressly reserved to the member(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

(ii) Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

(iii) The Board may from time to time sub-delegate its powers for specific tasks to one or several ad hoc agent(s) who need not be member(s) or manager(s) of the Company. The Board will determine the powers, duties and remuneration (if any) of its agent(s), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of his/their agency.

8.2. Procedure

(i) The Board meets upon the request of any manager, at the place indicated in the convening notice which, in principle, is in the Grand-Duchy of Luxembourg.

(ii) Written notice of any meeting of the Board is given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a manager, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

(iv) A manager may grant a power of attorney to another manager in order to be represented at any meeting of the Board.

(v) The Board can deliberate or act validly only if a majority of the managers is present or represented at a meeting of the board of managers, including at least one Category A Manager and one Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers. Decisions shall be taken by a majority vote of the managers present or represented at such meeting, including at least one vote of a Category A Manager and one vote of a Category B Manager in the case that the member(s) has(have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers.

(vi) The resolutions of the meeting of the Board are taken in written form and reported on minutes. Such minutes are signed by all the managers present.

(vii) Any manager may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held. The meeting will be dated as at the date of the holding. The decision will also be valid as the date of the holding. The minutes will be signed later by the manager participating to the Board by such means.

(viii) Circular resolutions signed by all the managers (the "Managers Circular Resolutions"), are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

8.3. Representation

(i) The Company shall be bound towards third parties in all matters by the sole signature of any manager or the joint signature of any Category A Manager and any Category B Manager of the Company in the case that the member(s) has (have) qualified the managers as Category A Managers and Category B Managers or by the joint or single signatures of any persons to whom such signatory power has been validly delegated in accordance with articles 8.1. (ii) and 8.3 (ii) of these Articles.

(ii) The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated by the Board.

Art. 9. Sole manager.

9.1 If the Company is managed by a sole manager, any reference in the Articles to the Board or the managers is to be read as a reference to such sole manager, as appropriate.

9.2. The Company is bound towards third parties by the signature of the sole manager.

9.3. The Company is also bound towards third parties by the signature of any persons to whom special powers have been delegated.

Art. 10. Liability of the managers. The managers may not, by reason of their mandate, be held personally liable for any commitments validly made by them in the name of the Company, provided such commitments comply with the Articles and the Law.

IV. Member(s)**Art. 11. General meetings of members and Members circular resolutions.****11.1. Powers and voting rights**

(i) Resolutions of the members are adopted at a general meeting of members (the “General Meeting”) or by way of circular resolutions (the “Members Circular Resolutions”) in case the number of members of the Company is less or equal to twenty-five.

(ii) Where resolutions are to be adopted by way of Members Circular Resolutions, the text of the resolutions is sent to all the members, in accordance with the Articles. In such case, each Member shall give his vote in writing. If passed, Members Circular Resolutions are valid and binding as if passed at a General Meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

(iii) Each corporate unit entitles to one (1) vote.

11.2. Notices, quorum, majority and voting procedures

(i) The members are convened to General Meetings or consulted in writing at the initiative of any manager or members representing more than one-half (1/2) of the corporate capital.

(ii) Written notice of any General Meeting is given to all members at least eight (8) calendar days in advance of the date of the meeting, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

(iii) General Meetings are held at such place and time specified in the notices.

(iv) If all the members are present or represented and consider themselves as duly convened and informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

(v) A member may grant a written power of attorney to another person, whether or not a member, in order to be represented at any General Meeting.

(vi) Resolutions to be adopted at General Meetings or by way of Members Circular Resolutions are passed by members owning more than one-half (1/2) of the corporate capital. If this majority is not reached at the first General Meeting or first written consultation, the members are convened by registered letter to a second General Meeting or consulted a second time and the resolutions are adopted at the General Meeting or by Members Circular Resolutions by a majority of the votes cast, regardless of the proportion of the corporate capital represented.

(vii) The Articles are amended with the consent of a majority (in number) of members owning at least three-quarters (3/4) of the corporate capital.

(viii) Any change in the nationality of the Company and any increase of a member’s commitment in the Company require the unanimous consent of the members.

Art. 12. Sole member.

12.1. Where the number of members is reduced to one (1), the sole member exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

12.2. Any reference in the Articles to the members and the General Meeting or to Members Circular Resolutions is to be read as a reference to such sole member or the resolutions of the latter, as appropriate.

12.3. The resolutions of the sole member are recorded in minutes or drawn up in writing.

V. Annual accounts - Allocation of profits - Supervision**Art. 13. Financial year and Approval of annual accounts.**

13.1. The financial year begins on the first (1st) of October of each year and ends on the thirtieth (30) of September of the following year.

13.2. Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company’s assets and liabilities, with an annex summarizing the Company’s commitments and the debts of the manager(s) and members towards the Company.

13.3. Each member may inspect the inventory and the balance sheet at the registered office.

13.4. The balance sheet and profit and loss account are approved at the annual General Meeting or by way of Members Circular Resolutions within six (6) months from the closing of the financial year.

13.5. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the annual General Meeting shall be held each year on the third Tuesday of June each year at 3.00 pm at the registered office of the Company, and if such day is not a day on which banks are opened for general business in the city of Luxembourg (i.e. a “Business Day”), on the next following Business Day at the same time and place.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1. In case the number of members of the Company exceeds twenty-five (25), the supervision of the Company shall be entrusted to one or more statutory auditor(s) (commissaire(s) aux comptes), who may or may not be members.

14.2. The operations of the Company are supervised by one or several independent auditor(s) (réviseur(s) d'entreprises), when so required by law.

14.3. The members appoint the statutory auditor (commissaire aux comptes), if any and independent auditor (réviseur d'entreprises), if any, and determine their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. The statutory auditor (commissaire aux comptes) and the independent auditor (réviseur d'entreprises) may be reappointed.

Art. 15. Allocation of profits.

15.1. From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the corporate capital.

15.2. The members determine how the balance of the annual net profits is disposed of. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward.

15.3. Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other available reserves (including share premium) are available for distribution; and
- (iii) the decision to distribute interim dividends must be taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1. The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the members, adopted by one-half (1/2) of the members holding three-quarters (3/4) of the corporate capital. The members appoint one or several liquidators, who need not be members, to carry out the liquidation and determine their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the members, the liquidators have the broadest powers to realize the assets and pay the liabilities of the Company.

16.2. The surplus after the realization of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the members in proportion to the corporate units held by each of them.

VII. General provisions

Art. 17.

17.1. Notices and communications are made or waived and the Managers Circular Resolutions as well as the Members Circular Resolutions are evidenced in writing, by telegram, telefax, e-mail or any other means of electronic communication.

17.2. Powers of attorney are granted by any of the means described above. Powers of attorney in connection with Board meetings may also be granted by a manager in accordance with such conditions as may be accepted by the Board.

17.3. Signatures may be in handwritten or electronic form, provided they fulfill all legal requirements to be deemed equivalent to handwritten signatures. Signatures of the Managers Circular Resolutions or the Members Circular Resolutions, as the case may be, are affixed on one original or on several counterparts of the same document, all of which taken together constitute one and the same document.

17.4. All matters not expressly governed by the Articles are determined in accordance with the Law and, subject to any non waiver provisions of the law, any agreement entered into by the members from time to time.

Transitory provision

The first financial year begins on the date of this deed and ends on September 30, 2014.

Subscription and Payment

Cabot Corporation, pre-named, subscribes all the twelve thousand and five hundred (12,500) corporate units.

The amount of twelve thousand and five hundred Euros (EUR 12,500) is at the disposal of the Company.

Costs

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately one thousand five hundred euro (EUR 1,500.-).

Resolutions of the sole member

Immediately after the incorporation of the Company, the sole member of the Company, representing the entire subscribed capital, has passed the following resolutions:

1. The following persons are appointed as managers of the Company for an indefinite period:

a.- James Patrick Kelly, born in the Connecticut (United States of America), on November 18, 1959, residing at Two Seaport Lane, Suite 1300, Boston, MA 02210 (United States of America), as category A manager of the Company.

b.- Delphine Danielle André, born in Nancy (France), on July 23, 1973, with professional address at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, as category B manager of the Company.

2. The registered office of the Company is set at 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg.

Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

WHEREOF, this deed was drawn up in Esch-sur-Alzette, on the day stated above.

This deed has been read to the representative of the appearing party, and signed by the latter with the undersigned notary.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sept mars.

Par-devant Maître Francis Kessler, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

A COMPARU:

CABOT CORPORATION, une société constituée sous les lois du Delaware, Etats-Unis d'Amérique, ayant son siège social au Two Seaport Lane, Suite 1300, Boston, MA 02210, Etats-Unis d'Amérique, enregistrée auprès du Département de l'Etat du Delaware - Division des Sociétés sous le numéro 0554501,

ici représentée par Madame Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, demeurant professionnellement au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé.

La prédite procuration, signée "ne varietur" par le mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte avec lequel elle sera enregistrée.

La partie comparante, représentée comme établi ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire de documenter comme suit les statuts d'une société à responsabilité limitée qu'elle constitue par la présente:

I. Dénomination - Siège social - Objet- Durée

Art. 1^{er}. Dénomination. Le nom de la société à responsabilité limitée est "Cabot Luxembourg TC S.à r.l." (la «Société»). La Société est une société à responsabilité limitée régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la «Loi»), ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).

Art. 2. Siège social.

2.1 Le siège social de la Société est établi à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune par décision du conseil de gérance (le «Conseil»). Le siège social peut être transféré en tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg par une résolution des associés, selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

2.2 Il peut être créé des succursales, filiales ou autres bureaux tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger par décision du Conseil. Lorsque le Conseil estime que des développements ou événements extraordinaires d'ordre politique ou militaire se sont produits ou sont imminents, et que ces développements ou événements sont de nature à compromettre les activités normales de la Société à son siège social, ou la communication aisée entre le siège social et l'étranger, le siège social peut être transféré provisoirement à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances. Ces mesures provisoires n'ont aucun effet sur la nationalité de la Société qui, nonobstant le transfert provisoire de son siège social, reste une société luxembourgeoise.

Art. 3. Objet social.

3.1. La Société a pour objet la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans d'autres sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit et la gestion de ces participations. La Société pourra en particulier acquérir

par souscription, achat, et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et en général toutes valeurs ou instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle pourra participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle pourra en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit. Elle pourra créer des succursales à Luxembourg et à l'étranger.

3.2. La Société pourra emprunter sous quelque forme que ce soit sauf par voie d'offre publique. Elle pourra procéder, uniquement par voie de placement privé, à l'émission d'actions et obligations et d'autres titres représentatifs d'emprunts et/ou de créances. La Société pourra acquérir des participations dans des prêts et/ou prêter des fonds, y compris ceux résultant des emprunts et/ou des émissions d'obligations, à ses filiales, sociétés affiliées et à toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. Elle pourra également consentir des garanties et des sûretés au profit de tierces personnes afin de garantir ses obligations ou les obligations de ses filiales, sociétés affiliées ou de toute autre société qui fait partie du groupe de sociétés auquel appartient la Société. La Société pourra en outre nantir, céder, grever de charges toute ou partie de ses avoirs ou créer, de toute autre manière, des sûretés portant sur toute ou partie de ses avoirs.

3.3. La Société pourra employer toutes techniques et instruments liés à ses investissements en vue d'une gestion efficace, y compris des techniques et instruments destinés à protéger la Société contre le risque crédit, le risque de change, de fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

3.4. La Société pourra, d'une manière générale, réaliser toutes opérations commerciales, techniques et financières, qui lui sembleront nécessaires à l'accomplissement et au développement de son objet.

Art. 4. Durée.

4.1 La Société est formée pour une durée indéterminée.

4.2 La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs associés.

II. Capital - Parts sociales

Art. 5. Capital.

5.1 Le capital social est fixé à douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales sous forme nominative, ayant une valeur nominale d'un Euro (1 EUR) chacune, toutes souscrites et entièrement libérées.

5.2 Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution des associés, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

Art. 6. Parts sociales.

6.1 Les parts sociales sont indivisibles et la Société ne reconnaît qu'un (1) seul propriétaire par part sociale. En cas d'indivision sur une ou plusieurs part(s) sociale(s) les associés désigneront un (1) propriétaire par part sociale.

6.2 Les parts sociales sont librement cessibles entre associés.

Lorsque la Société a un associé unique, les parts sociales sont librement cessibles aux tiers.

Lorsque la Société a plus d'un associé, la cession des parts sociales (inter vivos) à des tiers est soumise à l'accord préalable des associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

La cession de parts sociales à un tiers par suite du décès doit être approuvée par les associés représentant les trois-quarts (3/4) des droits détenus par les survivants.

Une cession de parts sociales n'est opposable à l'égard de la Société ou des tiers, qu'après avoir été notifiée à la Société ou acceptée par celle-ci conformément à l'article 1690 du Code Civil.

6.3 Un registre des associés est tenu au siège social et peut être consulté à la demande de chaque associé.

6.4 La Société peut racheter ses propres parts sociales à condition que la Société ait des réserves distribuables suffisantes à cet effet ou que le rachat résulte de la réduction du capital social de la Société.

III. Gestion - Représentation

Art. 7. Nomination et révocation des gérants.

7.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants nommés par une résolution des associés, qui fixe la durée de leur mandat. Les gérants ne doivent pas obligatoirement être associés.

7.2 Les gérants sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision des associés.

Art. 8. Conseil de gérance. Si plusieurs gérants sont nommés, ils constituent le conseil de gérance (le «Conseil»). Les associés peuvent décider de nommer les gérants en tant que gérant(s) de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et gérant(s) de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B»).

8.1 Pouvoirs du conseil de gérance

(i) Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux associés sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

(ii) Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

(iii) Le Conseil peut ponctuellement subdéléguer ses pouvoirs pour des tâches spécifiques à un ou plusieurs agents ad hoc, le(s)quel(s) peut (peuvent) ne pas être associé(s) ou gérant(s) de la Société. Le Conseil détermine les responsabilités et la rémunération (s'il y a lieu) de ce(s) agent(s), la durée de son/leur mandat(s) ainsi que toutes autres conditions de son/leur mandat(s).

8.2 Procédure

(i) Le Conseil se réunit sur convocation d'un gérant au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Grand-Duché de Luxembourg.

(ii) Il est donné à tous les gérants une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

(iii) Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un gérant peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant dans des lieux et à des heures fixées dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

(iv) Un gérant peut donner une procuration à un autre gérant afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

(v) Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres est présente ou représentée, comprenant au moins un Gérant de Catégorie A et un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des gérants présents ou représentés, comprenant au moins un vote d'un Gérant de Catégorie A et un vote d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B.

(vi) Les résolutions de la réunion du Conseil sont prises par écrit et inscrites sur un procès-verbal. Ce procès-verbal est signé par tous les gérants présents.

(vii) Tout gérant peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visioconférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue. La réunion du Conseil sera datée à la date de sa tenue. Les résolutions seront également valables au jour de la réunion. Le procès-verbal sera signé plus tard par le gérant participant au Conseil par de tels moyens.

(viii) Des résolutions circulaires signées par tous les gérants (les «Résolutions Circulaires des Gérants») sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

8.3 Représentation

(i) La Société sera engagée, en tout circonstance, vis-à-vis des tiers par la signature seule de tout gérant, ou les signatures conjointes d'un Gérant de Catégorie A et d'un Gérant de Catégorie B si les gérants sont nommés en tant que Gérants de Catégorie A et Gérants de Catégorie B, ou par les signatures conjointes ou la signature unique de toutes personnes à qui de tels pouvoirs de signature ont été valablement délégués conformément aux articles 8.1. (ii) et 8.3 (ii) des Statuts.

(ii) La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués par le Conseil.

Art. 9. Gérant unique.

9.1 Si la Société est gérée par un gérant unique, toute référence dans les Statuts au Conseil ou aux gérants doit être considérée, le cas échéant, comme une référence au gérant unique.

9.2 La Société est engagée vis-à-vis des tiers par la signature du gérant unique.

9.3 La Société est également engagée vis-à-vis des tiers par la signature de toutes personnes à qui des pouvoirs spéciaux ont été délégués.

Art. 10. Responsabilité des gérants. Les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle concernant les engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société, dans la mesure où ces engagements sont conformes aux Statuts et à la Loi.

IV. Associé(s)

Art. 11. Assemblées générales des associés et résolutions circulaires des associés.

11.1 Pouvoirs et droits de vote

(i) Les résolutions des associés sont adoptées en assemblée générale des associés (l'«Assemblée Générale») ou par voie de résolutions circulaires (les «Résolutions Circulaires des Associés») dans le cas où le nombre d'associés est égal ou moindre que vingt-cinq (25).

(ii) Dans le cas où les résolutions sont adoptées par Résolutions Circulaires des Associés, le texte des résolutions est communiqué à tous les associés, conformément aux Statuts. Dans un tel cas, chaque associé doit donner son vote par écrit. Si elles sont adoptées, les Résolutions Circulaires des Associés sont valables et engagent la Société comme si elles

avaient été adoptées lors d'une Assemblée Générale valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

(iii) Chaque part sociale donne droit à un (1) vote.

11.2 Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

(i) Les associés sont convoqués aux Assemblées Générales ou consultés par écrit à l'initiative de tout gérant ou des associés représentant plus de la moitié (1/2) du capital social.

(ii) Une convocation écrite à toute Assemblée Générale est donnée à tous les associés au moins huit (8) jours avant la date de l'assemblée, sauf en cas d'urgence, auquel cas, la nature et les circonstances de cette urgence sont précisées dans la convocation à ladite assemblée.

(iii) Les Assemblées Générales seront tenues au lieu et heure précisés dans les convocations.

(iv) Si tous les associés sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

(v) Un associé peut donner une procuration écrite à toute autre personne, associé ou non, afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

(vi) Les décisions à adopter par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés sont adoptées par des associés détenant plus de la moitié (1/2) du capital social. Si cette majorité n'est pas atteinte à la première Assemblée Générale ou première consultation écrite, les associés sont convoqués par lettre recommandée à une seconde Assemblée Générale ou consultés une seconde fois, et les décisions sont adoptées par l'Assemblée Générale ou par Résolutions Circulaires des Associés à la majorité des voix exprimées, sans tenir compte de la proportion du capital social représenté.

(vii) Les Statuts sont modifiés avec le consentement de la majorité (en nombre) des associés détenant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.

(viii) Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un associé dans la Société exige le consentement unanime des associés.

Art. 12. Associé unique.

12.1 Si le nombre des associés est réduit à un (1), l'associé unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

12.2 Toute référence dans les Statuts aux associés et à l'Assemblée Générale ou aux Résolutions Circulaires des Associés doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à l'associé unique ou aux résolutions de ce dernier.

12.3 Les résolutions de l'associé unique sont consignées dans des procès-verbaux ou rédigées par écrit.

V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

Art. 13. Exercice social et Approbation des comptes annuels.

13.1 L'exercice social commence le premier (1^{er}) octobre et se termine le trente (30) septembre de l'année suivante.

13.2 Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes, ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes du ou des gérants et des associés envers la Société.

13.3 Tout associé peut prendre connaissance de l'inventaire et du bilan au siège social.

13.4 Le bilan et le compte de profits et pertes sont approuvés par l'Assemblée Générale annuelle ou par Résolutions Circulaires des Associés dans les six (6) mois de la clôture de l'exercice social.

13.5 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, l'Assemblée Générale annuelle doit se tenir chaque année le troisième mardi du mois de juin à 15.00 heures au siège social de la Société, et si ce jour n'est pas un jour ouvrable pour les banques à Luxembourg (un «Jour Ouvrable»), le Jour Ouvrable suivant à la même heure et au même lieu.

Art. 14. Commissaire aux comptes - Réviseurs d'entreprises.

14.1 Lorsque le nombre d'associés de la Société excède vingt-cinq (25) associés, les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, qui peuvent être associés ou non.

14.2 Les opérations de la Société seront supervisées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprise, dans les cas prévus par la loi.

14.3 Les associés devront nommer le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseurs d'entreprise et déterminer leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne pourra dépasser six (6) ans. Le(s) commissaire(s) aux comptes/ réviseur d'entreprise pourront être réélus.

Art. 15. Affectation des bénéfices.

15.1 Cinq pour cent (5%) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10%) du capital social.

15.2 Les associés décident de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Ils peuvent allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter.

15.3 Des dividendes intérimaires peuvent être distribués, à tout moment, aux conditions suivantes:

- (i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;
- (ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves disponibles (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; et
- (iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires doit être adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires.

VI. Dissolution - Liquidation

Art. 16.

16.1 La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution des associés adoptée par la moitié (1/2) des associés détenant les trois-quarts (3/4) du capital social. Les associés nomment un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être associés, pour réaliser la liquidation et déterminent leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire des associés, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

16.2 Le boni de liquidation après la réalisation des actifs et le paiement des dettes est distribué aux associés proportionnellement aux parts sociales détenues par chacun d'entre eux.

VII. Dispositions générales

Art. 17.

17.1 Les convocations et communications, respectivement les renonciations à celles-ci, sont faites, et les Résolutions Circulaires des Gérants ainsi que les Résolutions Circulaires des Associés sont établies par écrit, télégramme, télécopie, e-mail ou tout autre moyen de communication électronique.

17.2 Les procurations sont données par tout moyen mentionné ci-dessus. Les procurations relatives aux réunions du Conseil peuvent également être données par un gérant conformément aux conditions acceptées par le Conseil.

17.3 Les signatures peuvent être sous forme manuscrite ou électronique, à condition de satisfaire aux conditions légales pour être assimilées à des signatures manuscrites. Les signatures des Résolutions Circulaires des Gérants ou des Résolutions Circulaires des Associés, selon le cas, sont apposées sur un original ou sur plusieurs copies du même document, qui ensemble, constituent un seul et unique document.

17.4 Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la Loi et, sous réserve des dispositions légales d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les associés.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 30 septembre 2014.

Souscription et Libération

Cabot Corporation, prénommée, souscrit toutes les douze mille cinq cents (12.500) parts sociales.

Le montant de douze mille cinq cents Euros (12.500 EUR) est à la disposition de la Société.

Frais

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à mille cinq cents euros (EUR 1.500,-).

Résolutions de l'associé unique

Immédiatement après la constitution de la Société, l'associé unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a pris les résolutions suivantes:

1. Les personnes suivantes sont nommées gérants de la Société pour une durée indéterminée:

a.- James Patrick Kelly, né dans le Connecticut (Etats-Unis d'Amérique), le 18 novembre 1959, demeurant au Two Seaport Lane, Suite 1300, Boston, MA 02210 (Etats-Unis d'Amérique), comme gérant de catégorie A de la Société.

b.- Delphine Danielle André, née à Nancy (France), le 23 juillet 1973, ayant son adresse professionnelle au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg) comme gérant de catégorie B de la Société.

2. Le siège social de la Société est établi au 5, rue Guillaume Kroll, L-1882 Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg).

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

FAIT ET PASSÉ à Esch-sur-Alzette, à la date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte ayant été faite au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: Conde, Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 03 avril 2014. Relation: EAC/2014/4790. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014053614/517.

(140061828) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Cleanup Holding S.C.Sp., Société en Commandite spéciale.

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 186.133.

— STATUTES

Excerpts of the limited partnership agreement (the “partnership agreement”) of Cleanup Holding S.C.Sp., a special limited partnership, executed on 24 February 2014

1. Partners who are jointly and severally liable. Cleanup (GP) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée), incorporated and existing under the laws of Luxembourg, with registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B184.676 (the “General Partner”).

2. Name, Partnership’s Purpose, Registered Office, Business Year.

(i) Name

The special limited partnership shall have the name: “Cleanup Holding S.C.Sp.” (the “Partnership”).

(ii) Purpose

The purpose of the Partnership is the holding of participations in any form whatsoever in Luxembourg and foreign companies, limited partnerships or other arrangements and in any other form of investment, the acquisition by purchase, subscription or in any other manner as well as the transfer by sale, exchange or otherwise of securities of any kind and the administration, management, control and development of its portfolio in order to further the development, marketing and provision of internet services through such domestic and foreign subsidiaries (e-commerce covering goods and services of different kinds) and the provision of logistic services, digital services and all other services relating to the aforementioned business.

The Partnership may further guarantee, grant security, grant loans or otherwise assist the companies in which it holds a direct or indirect participation or right of any kind or which form part of the same group of companies as the Partnership.

The Partnership is entitled to pursue any and all activities which directly or indirectly serve its purpose. The Partnership exercises any and all rights and obligations which pertain to any shares or interests in other companies.

(iii) Registered Office

The Partnership shall have its registered office at 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Grand Duchy of Luxembourg.

(iv) Business Year

The business year of the Partnership shall be the calendar year.

3. Designation of the manager and signatory powers. The management of the Partnership is incumbent upon the General Partner.

The General Partner shall manage the Partnership on the basis of the provisions of the limited partnership agreement and otherwise in the best interest of the Partnership. Any liability of the General Partner vis-à-vis the Partnership or its Partners shall be limited to willful misconduct (dol) and gross negligence (négligence grave).

The Partnership is validly bound vis-à-vis third parties by the signature of the General Partner that represents it.

4. Date on which the Partnership commences and the date on which it ends. The Partnership commences as from 24 February 2014, for an indefinite term.

Es folgt die deutsche Übersetzung des vorangehenden Textes:

Auszüge des Gesellschaftsvertrages (Limited Partnership Agreement) (der “Gesellschaftsvertrag”) der Cleanup Holding S.C.Sp., einer Partnerschaftsgesellschaft Luxemburger Rechts (Special Limited Partnership), Abgeschlossen am 24. Februar 2014

1. Gesellschafter, die unmittelbar und Gesamtschuldnerisch haften. Cleanup (GP) S.à r.l., eine Gesellschaft mit beschränkter Haftung (société à responsabilité limitée), welche den Bestimmungen des Gesetzes des Großherzogtums Luxemburg unterliegt, mit Geschäftssitz in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg, eingetragen im Luxemburger Handels- und Gesellschaftsregister (Registre de Commerce et des Sociétés) unter der Nummer B 184.676 (die “Komplementärin”).

2. Name, Zweck der Gesellschaft, Sitz, Geschäftsjahr.

(i) Name

Die Gesellschaft heißt: "Cleanup Holding S.C.Sp." (die "Gesellschaft").

(ii) Zweck der Gesellschaft

Zweck der Gesellschaft ist das Halten von Beteiligungen jeglicher Art an luxemburgischen und ausländischen Gesellschaften sowie jede andere Form der Investition, der Erwerb von Wertpapieren jeder Art durch Kauf, Zeichnung oder auf andere Weise sowie deren Übertragung durch Verkauf, Tausch oder in anderer Form, die Verwaltung, Kontrolle und Entwicklung ihrer Beteiligungen im Hinblick auf die Entwicklung, das Marketing und die Erbringung von Internetdienstleistungen durch inländische und ausländische Tochtergesellschaften (im Bereich E-Commerce bezüglich Waren und Dienstleistungen jeglicher Art) sowie die Erbringung von Logistikdienstleistungen, Digitaldienstleistungen und allen anderen Dienstleistungen, die mit der zuvor genannten Geschäftstätigkeit im Zusammenhang stehen.

Die Gesellschaft kann des Weiteren für Gesellschaften, an denen sie eine direkte oder indirekte Beteiligung oder Rechte jeglicher Art hält oder die der gleichen Unternehmensgruppe wie sie selbst angehören, Garantien geben, Sicherheiten einräumen, Darlehen gewähren oder die Gesellschaften auf jede andere Weise unterstützen.

Die Gesellschaft kann alle Tätigkeiten ausüben, die direkt oder indirekt ihrem Zweck dienen. Die Gesellschaft kann jegliche Rechte und Pflichten in Bezug auf Beteiligungen an anderen Gesellschaften ausüben.

(iii) Sitz

Der Sitz der Gesellschaft ist in 5, Heienhaff, L-1736 Senningerberg, Großherzogtum Luxemburg.

(iv) Geschäftsjahr

Das Geschäftsjahr wird das Kalenderjahr sein.

3. Wahl des Geschäftsführers und Zeichnungsbefugnisse. Die Geschäftsführung der Gesellschaft obliegt der amtierenden Komplementärin.

Die Komplementärin wird die Gesellschaft auf Basis der Bestimmungen des Gesellschaftsvertrages oder in sonstiger Weise bestmöglich im Interesse der Gesellschaft führen. Jede Haftung der Komplementärin gegenüber der Gesellschaft wird auf Fälle des Vorsatzes (dol) und der groben Fahrlässigkeit (négligence grave) beschränkt.

Die Gesellschaft wird durch die Unterschrift der Komplementärin, durch welche die Gesellschaft repräsentiert wird, rechtskräftig gegenüber Dritten verpflichtet.

4. Anfang und Enddatum der Gesellschaft. Die Gesellschaft wird am 24. Februar 2014 für eine unbegrenzte Dauer gegründet.

Référence de publication: 2014053630/78.

(140061671) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 avril 2014.

Hotellus Luxembourg Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5367 Schuttrange, 64, rue Principale.

R.C.S. Luxembourg B 131.027.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Schuttrange, le 16 avril 2014.

Référence de publication: 2014055334/10.

(140063261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.

Haubans et Palans Participations S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1836 Luxembourg, 23, rue Jean Jaurès.

R.C.S. Luxembourg B 135.001.

La version abrégée des comptes annuels au 31 décembre 2013 a été déposée au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Dandois & Meynial

Référence de publication: 2014055338/11.

(140063947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 avril 2014.
